

NICOLAS LAKSHMANAN-MINET

**LE *NE* EXPLÉTIF AVEC
LE SUBJONCTIF,
UN ADVERBE DE
NÉGATION
PARADOXALE**

lettresclassiques.fr

© Nicolas Lakshmanan-Minet, 2020

Le problème de la négation explétive en français — le fait qu'on utilise l'adverbe « ne » dans les propositions dont le sens paraît ne pas être négatif, comme « plus qu'il n'en faut », « je crains qu'il ne vienne » — ne nous semble pas avoir été jusque-là éclairci de façon satisfaisante. Mais nous n'entrerons pas dans l'analyse de ce que les différents linguistes ont proposé jusque-là. Nous nous contenterons d'exposer notre explication du phénomène, fondée à la fois sur notre connaissance intuitive de la langue et sur l'analyse de nombreux exemples littéraires¹, parce qu'elle nous paraît suffisamment simple et lumineuse, même s'il nous reste encore à explorer précisément la question du « ne » explétif dans les structures comparatives qui marquent l'égalité.

La première chose qu'il faut faire pour saisir ce qu'est la négation explétive, c'est d'en distinguer deux types, selon que le verbe est à l'indicatif ou au subjonctif. Les seules négations dites explétives qu'on trouve avec l'indicatif se trouvent dans des structures comparatives. Toutes les autres négations explétives en français moderne se rencontrent avec le subjonctif.

Nous mettrons de côté la question de la négation explétive avec l'indicatif. En effet, elle nous paraît avoir une solution simple : la négation porte en fait sur le comparatif — « *De l'amour plus qu'il n'en faut* » signifie « *Plus d'amour, alors qu'il n'en faut pas plus* ». Quoi qu'il en soit, même si notre interprétation est insuffisante, le fait que ce phénomène se rencontre dans de nombreuses autres langues que le français peut nous laisser supposer que d'autres linguistes, et en particulier des comparatistes, auront trouvé une interprétation à la fois complète et éclairante.

I. Le subjonctif : une forme de négation dans le verbe

Il est nécessaire, pour comprendre le fonctionnement de la négation explétive d'avoir une définition du subjonctif qui « tienne la route », au sens où elle permet de comprendre véritablement tous ses emplois. Or nous pensons que les définitions trop centrées sur la question de la valeur de vérité, avec les notions d'actuel, de virtuel, de possible, de probable, etc., sont insuffisantes pour comprendre les emplois du subjonctif ; la définition qui nous servira de repère est celle que nous avons esquissé dans notre thèse, affinée par la proposition de Confais². Le *mode* d'énonciation en effet n'indique pas seulement le rapport entre l'énoncé et la réalité ; il indique aussi — et surtout, pour ce qui est du mode verbal — le rapport entre le locuteur et l'énoncé... relativement à l'interlocuteur.

Lorsque le verbe est conjugué au subjonctif, celui qui parle, « le locuteur », ne s'engage pas lui-même sur ce qu'il énonce : tout se passe comme si, lorsqu'il utilise le subjonctif, le locuteur disait « je ne dis pas que... ». Plus précisément, tout se passe comme s'il disait « je ne vous dis pas ici, à l'instant même, que... ». La proposition énoncée au subjonctif est niée dans le sens où c'est l'énonciation, en quelque sorte, qui y est niée.

1. En somme, nous restons ici fidèle à la méthode qui a guidé la rédaction de notre thèse, et que le regretté professeur Milhe-Poutingon qualifia de *phénoménologique*.

2. Jean-Paul Confais, *Temps mode aspect*, 1995.

On dit souvent, et c'est une première approche assez juste du sens de ce mode, que le **subjonctif**, par nature, est le mode de la **subordination** : il présente une idée dépendante d'une autre idée, c'est-à-dire une idée *soumise* à une autre idée. Autrement dit, ce qui est affirmé, ce n'est pas ce qui est au subjonctif, mais l'idée à laquelle il est soumis, à laquelle il est assujéti (« *assubjecti* »). Ce qui signifie que ce qu'on dit au subjonctif, en fait on ne le *dit* pas vraiment, on se contente d'*en dire quelque chose*. Donc ce qui est au subjonctif n'est pas « affirmé » par celui qui parle, parce que, comme le propose Confais, il « désamorce le potentiel déclaratif » de la proposition — on pourrait dire que c'est un mode « désaffirmatif ».¹

Ainsi, l'idée exprimée au subjonctif peut être écartée, mise sur le côté, pour montrer que ce n'est pas ce qu'on affirme (« *Cette princesse était belle, quoi- qu'elle eût passé la première jeunesse* »); elle peut être repoussée vers l'avant (« *Et je veux, moi, que cela soit* »); elle peut être enfin soumise à un jugement sur sa nécessité ou sa possibilité (« *Il faut qu'il ait tué bien des gens, pour s'être fait si riche* »), soumise, c'est-à-dire *mise sous* ce jugement, qui occupe en quelque sorte le centre du propos. En somme, en utilisant le subjonctif, le locuteur décale sa proposition, relativement au centre du propos, de l'affirmation.

Maintenant, ce qui nous intéresse, c'est d'articuler cette valeur du subjonctif avec l'utilisation de la négation dite explétive : nous allons voir pourquoi les deux sont fondamentalement liés, en étudiant l'emploi de la négation explétive avec le subjonctif selon la nature des subordonnées dans laquelle ils apparaissent.

II. La négation explétive dans les subordonnées au subjonctif

A. La négation explétive dans les conjonctives pures

1. verbes de doute, de négation

On utilise très généralement la négation explétive avec « douter » et « nier » quand ils sont à la forme négative. On peut en comprendre assez facilement les raisons si on observe la série de transformations suivante :

- [A] *Je suis sûr que vous m'aimez.*
- [non-A] *Je ne suis pas sûr que vous m'aimiez.*
- [non-A] *Je doute que vous m'aimiez.*

1. Ce n'est cependant pas le lieu ici de discuter du sens du subjonctif ; le lecteur nous accordera donc de prendre comme hypothèse de travail notre définition du subjonctif. Il pourra cependant considérer, pour entendre l'intérêt de cette définition en la confrontant au problème classique posé par le subjonctif dans « *C'est bien que tu sois venu* », qu'on pourrait gloser ainsi : « *Tu es venu, certes ; mais ce n'est pas ce que je dis : ce que je dis, c'est que c'est bien.* » Reste cependant qu'on pourra constater ici l'efficacité d'une telle définition pour expliquer l'un des principaux emplois de la négation dite explétive.

- [A] *Je ne doute pas que vous ne m'aimiez.*
- [A] *Je suis sûr que vous m'aimez.*

On voit bien que « que vous ne m'aimiez » équivaut, pour le sens, à « que vous m'aimez ». Autrement dit, le « ne » annule le subjonctif. C'est-à-dire que la négation ne porte pas sur le sens du verbe « aimer », mais sur le sens du subjonctif. Or le subjonctif a une valeur fondamentalement « désaffirmative » : on n'affirme pas, on *ne dit pas* ce qu'on énonce au subjonctif. L'adverbe de négation ici nie cette « désaffirmation ».

Dans « Je ne doute pas que vous ne m'aimiez », je pose d'une part que je pourrais ne pas affirmer « que vous m'aimez », parce que, même si c'est à la forme négative, j'utilise le verbe « douter », parce que j'utilise le subjonctif, à cause, justement du verbe « douter ». Je pose d'autre part que je nie cette désaffirmation. Il y a en fait ici une double négation, qui porte uniquement sur l'énonciation, et non sur le lexique.

On comprend dès lors pourquoi la négation n'est pas complétée par un second adverbe : c'est seulement une partie du verbe qui est niée — celle qui est portée par le morphème¹ de subjonctif.

2. *Votre femme ne manque pas de vous conseiller de vous défaire ainsi de vos deux filles; et je **ne doute point** que, par un esprit de charité, elle **ne fût** ravie de les voir toutes deux bonnes religieuses.* [MOLIÈRE]

3. *L'Époux alors **ne doute en aucune manière** / Qu'il **ne** soit citoyen d'enfer.* [LA FONTAINE]

Il en est de même avec le verbe « nier » : « *Je vous dis, je vous assure que c'est très simple* → *Je nie que ce soit simple* → *Je ne nie pas que ce ne soit simple* ». En outre, la négation des verbes « douter » ou « nier » peut être remplacée par une interrogation qui vaut une question rhétorique dont la réponse supposée est négative :

4. *Le Chasseur, pour trouver sa propre sûreté, / N'aurait pas cependant un tel tour inventé; / Non point par peu d'esprit; est-il quelqu'un qui **nie** / Que tout Anglais **n'en** ait bonne provision ?* [LA FONTAINE]

Pour mieux saisir le lien de ce « ne » explétif avec le subjonctif, on peut observer les deux occurrences suivantes de « douter » à la forme affirmative :

5. *Nous venons de faire la paix, le roi d'Espagne et moi; et quand nous ne l'aurions pas faite, je **doute** que nous **nous battions**, et que je le fisse appeler comme le roi mon père fit appeler Charles-Quint.*

6. *Madame de Clèves **s'étant doutée** que monsieur de Nemours **pourrait** revenir, était demeurée dans sa chambre; elle avait appréhendé de n'avoir pas toujours la force de le fuir, et elle n'avait pas voulu se mettre au hasard de lui parler d'une manière si peu conforme à la conduite qu'elle avait eue jusqu'alors.* [LA FAYETTE]

1. C'est-à-dire sa terminaison (ici *-iez*), qui modifie la *forme* du verbe — en grec « forme » se dit *μορφή* (*morphê*).

Dans la première phrase, *se battre* est au subjonctif. Si on fait passer le verbe *douter* à la forme négative, on obtient : « Je **ne doute pas** que nous **ne** nous battions ». Dans la seconde, le verbe *pouvoir* est au conditionnel¹; si on fait passer le verbe *douter* à la forme négative, le conditionnel demeure : « Madame de Clèves **ne s'étant pas doutée** que Monsieur de Nemours **pourrait** revenir ». La négation explétive ne peut pas apparaître, du fait de l'absence du subjonctif.

2. verbes de crainte

a) Verbes de pensée ou verbes de sentiment ?

La proposition subordonnée conjonctive objet des verbes comme *craindre*, *redouter*, *avoir peur*, conjugués à la forme affirmative porte très souvent, dans la langue tenue, un « ne » dit explétif. On peut expliquer à l'aide du même type de transformations que ci-dessus :

- | | |
|-----------|--|
| ➤ [A] | <i>Je pense qu'il m'entretiendra de son amour.</i> ² |
| ➤ [B] | <i>Je pense qu'il pourrait m'entretenir de son amour.</i> |
| ➤ [C] | <i>Je pense qu'il ne m'entretiendra pas de son amour.</i> |
| | |
| ➤ [non-A] | <i>Je ne pense pas qu'il m'entretiendra de son amour.</i> |
| ➤ [non-B] | <i>Je ne pense pas qu'il m'entretiendrait de son amour.</i> ³ |
| ➤ [non-C] | <i>Je crains qu'il m'entretienne de son amour.</i> |
| | |
| ➤ [A]' | <i>Je crains qu'il ne m'entretienne de son amour.</i> |
| ➤ [B]' | <i>Je crains qu'il m'entretienne de son amour.</i> |
| ➤ [C]' | <i>Je ne crains pas qu'il m'entretienne de son amour.</i> |

Si nos équivalences sont relativement justes, on comprend que l'adverbe de négation, encore une fois, porte en réalité sur la signification non du verbe *entretenir*, mais sur celle du mode subjonctif. Si celui-ci, comme le dit Confais, « désamorce le potentiel déclaratif » du verbe, l'adverbe de négation ici, désamorce ce désarmement, pour lui permettre de correspondre à l'indicatif originel : [*ne m'entretienne*] ≈ [*m'entretiendra*]. En effet [A]' implique davantage

1. On pourrait rappeler ici que le conditionnel présent est pour nous en réalité un temps du mode *imaginatif* — ce qui est confirmé encore une fois ici. D'une part, on voit bien notre raisonnement fonctionne aussi bien avec un « indicatif imparfait » (qui est l'autre temps simple de notre mode *imaginatif*) : « M^{me} de Clèves **s'étant doutée** que M. de Nemours **pouvait** revenir » → « M^{me} de Clèves **ne s'étant pas doutée** que M. de Nemours **pouvait** revenir ». D'autre part, on remarque qu'en l'occurrence, l'indicatif devient subjonctif avec le passage à la forme négative, tandis que le verbe à l'*imaginatif* demeure à l'*imaginatif* : le subjonctif, l'indicatif et l'*imaginatif* sont bien, structurellement, trois modes différents du verbe, qui s'articulent entre eux de façon structurelle.

2. Il faudrait en fait ajouter ici « ce qu'il faudrait éviter », pour pouvoir passer de « ne pas penser » à « craindre » de façon plus exacte.

3. = « ... qu'il oserait chercher à m'entretenir de... »

de certitude sur l'avenir que [B]' : celle qui assume la proposition subordonnée s'engage davantage sur sa valeur de vérité : elle est plus sûre d'elle.

En réalité, nous pensons qu'on peut entendre dans l'adverbe de négation quelque chose comme « contrairement à ce que vous pourriez croire » : il aurait ainsi une part déictique qui pointerait sur la situation de communication. C'est aussi cela qui lui permet de signifier par cet adverbe « je suis assez sûre de moi, je m'engage sur mon propos ».

Ainsi, le subjonctif impliqué par le verbe craindre, par l'idée de crainte et le désengagement énonciatif qu'il implique est-il désamorcé par l'adverbe de négation.

On peut aussi utiliser l'idée que le subjonctif est un mode tourné vers le futur, un mode où le locuteur se place auprès d'un moment « éventuel », se place en quelque sorte auprès du futur, « auparapprès » : l'adverbe de négation pourrait bien tendre à annuler ce déplacement, à marquer que le locuteur s'arrête dans son mouvement vers le futur, et reste sur le seuil : la proposition [A]' implique davantage qu'elle va chercher à éviter cet entretien ; [B]' impliquerait davantage « mais je serai courageuse ».

Ces conjonctives pures¹ peuvent se rapporter à un verbe ou à un nom exprimant la peur, la crainte — même si l'on pourra remarquer que cette peur implique surtout le fait d'envisager par la pensée ce qui est possible dans l'avenir. On pourrait sans doute traduire cette notion en grec ancien par ἔλπις (*elpis*), qui signifie aussi bien « espoir » que « peur ».

7. *Vous m'êtes en dormant un peu triste apparu ; / J'ai **crain**t qu'il **ne** fût vrai, je suis vite accouru.* [LA FONTAINE]

8. *J'ai **bien peur** que vous **ne** soyez cause de quelque malheur.* [MOLIÈRE]

9. *Au reste, je n'avais pas peur, et la seule **crainte** que j'éprouvasse, c'était **que** l'on ne s'imaginât que j'avais peur.* [MÉRIMÉE]

Ce qui importe d'ailleurs, c'est que ce qu'on envisage de penser dans l'avenir ; ainsi, en particulier quand le verbe de la subordonnée est au subjonctif passé, il s'agit en quelque sorte de la crainte de découvrir un fait passé.

10. *Je **crains**, Sire, dit-il, qu'un rapport peu sincère, / **Ne** m'ait à mépris imputé / D'avoir différé cet hommage ; / Mais j'étais en pèlerinage ; / Et m'acquittais d'un voeu fait pour votre santé.* [LA FONTAINE]

C'est pourquoi on peut considérer que le verbe « craindre » en l'espèce est autant un verbe de pensée qu'un verbe de sentiment : notre explication préalable, qui utilisait une glose de « craindre » à l'aide du verbe « penser » n'est pas tout à fait absurde. En somme on a un « ne » explétif parce que « craindre que » est un synonyme de « ne pas douter que ».

1. Nous appelons « conjonctives pures » les conjonctives introduites par *que*, qui peuvent être objet ou sujet du verbe, attribut ou complément d'un nom. Le titre de « complétive » qu'on leur accorde souvent est fort mal adapté : ce sont à peu près les seules subordonnées qui ne sont pas toujours complément.

b) La crainte et le « ne » explétif dans *Le comte de Monte-Cristo*

Maintenant, pour saisir la nuance, très fine et presque impalpable, que le français peut apporter entre les subordonnées du verbe de crainte avec ou sans « ne » explétif, il faut se tourner vers le XIX^e siècle : la langue classique en effet impose l'usage du « ne » explétif, et ne fournit pas d'exemple où la subordonnée est pleinement affirmative.

Dans *Le comte de Monte-Cristo*, on trouve 12 occurrences sans « ne », contre plusieurs dizaines avec. Deux de ces occurrences sont à écarter : le nom « crainte » y est nié par la préposition « sans ». Comme la forme négative pour le verbe, la préposition négative pour le nom exclut naturellement le « ne » explétif dans la subordonnée :

11. *Je suis ici chez moi, je puis mettre des échelles contre mon mur et regarder par-dessus, et j'ai, sans crainte qu'une patrouille vienne me déranger, le droit de vous dire que je vous aime, tant que votre fierté ne se blessera pas d'entendre sortir ce mot de la bouche d'un pauvre journalier vêtu d'une blouse et coiffé d'une casquette.*

12. *Lorsque j'en vins au paragraphe qui vous concernait et que j'avais déjà lu, car dès la veille au matin vous m'aviez annoncé cette bonne nouvelle; lorsque j'en vins, dis-je, au paragraphe qui vous concernait, j'étais bien heureuse... mais aussi bien tremblante d'être forcée de prononcer tout haut votre nom et certainement je l'eusse omis sans la crainte que j'éprouvais qu'on interprêtât mal mon silence; donc je rassemblai tout mon courage, et je lus.*

Dans deux autres d'entre elles, la proposition régissante est elle-même une subordonnée conjonctive de condition, où le verbe craindre est au subjonctif plus-que-parfait : la réalité de la crainte est en fait niée par le locuteur, de sorte qu'il est loin de s'engager sur le propos de la subordonnée conjonctive; il n'y a pas à nier la valeur désaffirmative du subjonctif :

13. — *Monsieur, dit madame de Saint-Méran, sans employer aucune circonlocution, et comme si elle eût paru craindre que le temps lui manquât, il est question, m'avez-vous écrit, d'un mariage pour cette enfant ?*

14. — *Doutez si vous voulez, mais je suis sûre de ce que je dis : j'ai vu une forme blanche; et comme si Dieu eût craint que je récusasse le témoignage d'un seul de mes sens, j'ai entendu remuer mon verre, tenez, tenez, celui-là même qui est ici, là, sur la table.*

La forme interrogative dans la principale peut impliquer une négation de l'idée de crainte. En l'occurrence suivante, ce n'est pas exactement l'idée de crainte qui est niée, mais l'idée qu'on puisse envisager que le comte de Monte-Cristo oubliât une promesse : la signification du subjonctif ici ne saurait être niée.

15. — *Vous nous quittez, monsieur le comte ? dit madame de Villefort. — J'y suis forcé, madame, je venais seulement vous rappeler votre promesse pour samedi. — Craignez-vous que nous l'oubliassions ?*

Les exemples qui suivent se trouvent dans des paroles rapportées au style direct. Une première explication pour l'absence du « ne » explétif pourrait résider dans le niveau de langue utilisé. Ce n'est pas impossible, quoique insuffisant : on trouve des « ne » explétifs dans des conjonctives dépendant de l'idée de crainte au sein de paroles rapportées ailleurs dans le *Comte de Monte-Cristo*.

16.¹— *Oui, oui, Edmond, c'est vrai; mais tu avais oublié en partant une petite dette chez le voisin Caderousse; il me l'a rappelée, en me disant que si je ne payais pas pour toi il irait se faire payer chez M. Morrel. Alors, tu comprends, de peur que cela te fit du tort...*

17. — *Oui, j'avais été prévenu de votre² arrivée pour aujourd'hui à sept heures. — De mon arrivée? Ainsi vous étiez prévenu? — Parfaitement. — Ah! tant mieux! Je craignais, je l'avoue, que l'on eût oublié cette petite précaution.*

18.³— *Mais prends garde qu'en vendant ce diamant il ne t'arrive ce que tu craignais qu'il t'arrivât pour l'or.*

Dans le premier exemple, on voit bien d'une part qu'au moment raconté, le père Dantès a pensé que cette dette *pourrait lui faire du tort* (« je pense que cette dette **pourrait** lui faire du tort ») et non qu'elle *lui ferait du tort* (« Je pense que cette dette lui **fera** du tort »). En outre il est humble et respectueux à l'égard de son fils : il lui montre qu'il ne porte pas de jugement sur une dette qu'il aurait trop légèrement laissée derrière lui. En fait, il ne s'agit pas d'une pensée, mais d'un sentiment, de l'expression intuitive et immédiate de l'amour d'un père pour son fils : il s'agit bien de *peur*, et non seulement d'une prévision désagréable. Il dit ainsi en quelque sorte à son fils : « Je sais bien qu'avec toutes tes qualités, en réalité, rien n'eût pu te faire de tort ; mais que veux-tu, un père s'angoisse pour son fils. »

Dans le second exemple, on pourrait supposer que l'absence du « ne » explétif constitue un phénomène orthographique : Dumas l'aurait *oublié* du fait de l'homophonie entre « que l'on n'eût oublié » et « et que l'on eût oublié ». En réalité, on se trouve face au même phénomène que dans l'exemple précédent. D'une part, la révérence du prétendu major Cavalcanti à l'égard de Monte-Cristo le pousse à dénier toute vraisemblance à cette crainte ; il faut qu'il signifie « je ne pense pas que vous eussiez été capable de négliger quelque chose ; je n'aurais jamais vraiment osé le penser ». Surtout, il ne s'agit pas avant tout d'évoquer une pensée, mais la peur qu'il a éprouvée : le major Cavalcanti ne pense pas ; il se contente de trembler de peur devant l'autorité de Monte-Cristo, et de désir devant les richesses entrevues.

On peut comparer le troisième exemple (18) avec ce qu'aurait donné la présence du « ne » explétif : « *Mais prends garde qu'en vendant ce diamant il ne t'arrive ce que tu craignais qu'il **ne** t'arrivât pour l'or.* » On entend bien que dans

1. Louis Dantès, père d'Edmond, explique à son fils pourquoi il s'est très vite retrouvé désargenté après le départ de celui-ci, malgré le petit pécule qu'il lui avait laissé.

2. « Je » est le comte de Monte Cristo ; « vous » est le major Cavalcanti.

3. Andréa s'adresse à Caderousse, après que celui-ci lui eut extorqué un diamant. Le prétendu boulanger avait auparavant refusé de l'or sous prétexte lui aurait donné l'occasion d'être pris par la police.

cette version modifiée, Andrea considère la crainte de Caderousse comme justifiée et raisonnable. Or il sait bien qu'il s'agissait d'un prétexte pour obtenir plus. « Ce que tu craignais » sous-tend « ce que tu prétendais craindre » : l'imparfait est ici aussi un imparfait de discours indirect. Donc Andrea ne s'engage pas sur l'idée qu'il serait arrivé quelque chose à Caderousse en revendant de l'or : cette peur n'est que du discours, et, ici, le discours d'un autre ; le locuteur, Andrea, tient à faire remarquer à son interlocuteur, son « ami », qu'il n'est pas dupe.

Un exemple où la subordonnée est pourvue d'un « ne » explétif nous permettra bien comprendre ce qu'il en est. Quelques lignes après la phrase de l'exemple 16, où le père Dantès exprimait sa peur qu'une dette fit du tort à son fils, son fils lui rend en quelque sorte la pareille.

19. — *Eh ! mon Dieu ! dit-il négligemment, cet argent n'est point à moi ; je manifestais au père la **crainte** qu'il **n'eût** manqué de quelque chose en mon absence, et pour me rassurer, il a vidé sa bourse sur la table. Allons, père, continua Dantès, remettez cet argent dans votre tirelire ; à moins que le voisin Caderousse n'en ait besoin à son tour, auquel cas il est bien à son service.*

On a là aussi dans la principale un imparfait qu'on peut lire comme un imparfait de discours indirect. On a encore une fois, comme dans l'exemple 18, un jeu de dupes qui n'en sont pas. En effet, Edmond ment pour expliquer la présence d'une forte somme d'argent sur la table de son père, après avoir aperçu « un éclair de convoitise » dans les yeux de Caderousse. Il ment : il lui faut donc assurer son interlocuteur qu'il ne ment pas. C'est parce qu'il s'engage sur son propos qu'il faut qu'un « ne » explétif contrecarre la valeur désaffirmative du subjonctif. On peut ajouter à cela le fait qu'il s'adresse non à son père, mais à Caderousse : il ne s'agit pas d'abord de laisser paraître son émotion, son amour filial, mais davantage d'énoncer rationnellement des raisons pour la présence de l'or étalé sur la table paternelle.

On va voir dans les exemples suivants comment la présence ou l'absence du « ne » explétif fait franchir la frontière entre le sentiment de peur et la pensée.

20. *Une fois ou deux, cette **crainte** qu'on le¹ **séparât** de cet homme qu'il ne connaissait point, et que cependant il aimait déjà comme un ami, lui passa par le cerveau.*

21. — *J'ai vu le schako du soldat et le bout de son fusil et je **ne** me suis retiré si vivement que de **peur** qu'il m'**aperçût** moi-même².*

22. *Un instant Dantès³ **craignit** qu'au lieu de serrer la côte le petit bâtiment **ne** gagnât le large, comme il eût fait par exemple si sa destination eût été pour la Corse ou la Sardaigne.*

Dans les deux premiers exemples, la crainte est si fugitive, si instantanée, qu'elle ne saurait laisser de temps à la pensée. Il s'agit bien du sentiment de

1. Il s'agit de Dantès. « Cet homme » est l'abbé Faria : nous sommes au château d'If.

2. Il s'agit de l'abbé Faria dont le tunnel, creusé dans une mauvaise direction, a failli le faire repérer.

3. Après son évasion du château d'If, seul au milieu des flots, il vient d'apercevoir un bateau au loin.

peur, et non de la pensée. Dans le dernier, la pensée ne dure certes qu'« un instant »; mais il ne s'agit pas d'un réflexe. Il s'agit d'un calcul, même s'il est fait très rapidement. La proposition comparative qui suit montre bien qu'il s'agit d'une réflexion liée à sa connaissance de la Méditerranée et de l'art de naviguer. Le « ne » explétif fait passer le sens du verbe craindre du côté de la pensée.

Cela dit, ce n'est de l'ordre de la pensée que parce que c'est de l'ordre du jugement, de l'affirmation; en anglais, on traduirait, me semble-t-il : « *that he **could** be separated from that man* », « *that he **could** see me* »; mais « *that she **would** reach the open sea* ». C'est ce que confirme la traduction proposée sur wikisource.org (sans doute la traduction anonyme de 1846) : « *the thought crossed his mind that he **might** be separated from this unknown, whom he loved already* », « *should for I was fearful he **might** also see me* »; « *he feared lest, instead of keeping in shore, she **should** stand out to sea...* ».¹ La présence du « ne » explétif rend bien la proposition plus affirmative, et cela concerne bien le mode du verbe.

Une autre paire d'exemples très proches, mais qu'oppose la présence ou l'absence du « ne » explétif, devrait permettre d'affiner notre compréhension de cette particule.

23. Dantès² ne répondit rien, il **craignait** que l'émotion de sa voix **ne** le trahît.

24. Villefort tomba plutôt qu'il ne s'assit sur un banc. Le docteur resta debout devant lui, une main posée sur son épaule. Morrel, glacé d'effroi, tenait d'une main son front, de l'autre comprimait son cœur, dont il **craignait** qu'on **entendît** les battements.

On voit bien la différence : d'un côté, s'il y a « l'émotion », la réflexion, la stratégie l'emporte : se taire est alors effectivement raisonnable. De l'autre, Morrel est dans le pur « effroi », et sa crainte n'est pas très raisonnable : comprimer son cœur ne saurait empêcher qu'on en entende les battements, si jamais il était possible qu'on les entendît.

La paraphrase à l'aide du verbe « penser » semble ici ne pas éclairer notre lanterne, même si l'on se replace dans le présent des personnages : « *Dantès pense que l'émotion pourrait le trahir* »; « *Morrel pense qu'on pourrait entendre les battements de son cœur* ». Ce qui cloche évidemment dans ces paraphrases, c'est qu'on ne saurait dans le second cas utiliser le verbe *penser*. Le sens du texte de Dumas, c'est « *Morrel **s'imaginait** qu'on pourrait entendre...* »

Autrement dit, c'est Dumas ici qui ne s'engage pas sur l'idée qu'on pourrait entendre ces battements : le locuteur concerné par le « désengagement du locuteur » qu'implique le subjonctif ce n'est pas le sujet de la principale; c'est l'énonciateur de la principale. En effet, « craindre » n'est pas ici un verbe de pensée; c'est un verbe de sentiment. Il ne fait pas du sujet de la principale l'auteur de la pensée présente dans la subordonnée.

1. *Might* et *could* d'une part, et *should* et *would* d'autre part, sont pour ce qui nous intéresse équivalents.

2. Nous sommes quelques lignes après l'exemple 20 : Dantès vient d'entrer en contact avec l'abbé Faria, et le geôlier remarquant quelque changement en lui, lui demande s'il va redevenir fou.

Notre dernier exemple, *a priori* relativement délicat, se comprend bien à la lumière de ce que nous avons éclairci ci-dessus. Il s'agit de Villefort reçu par le roi (Louis XVIII) à qui il vient dénoncer les menées bonapartistes que lui dévoila la lettre prise à Dantès. Le roi vient d'utiliser le mot « complot » :

25. — *Sire, j'ai peur que ce soit plus qu'un complot, j'ai peur que ce soit une conspiration.*

Il s'agit bien d'une pensée, d'un jugement : on aurait pu attendre des « ne » explétifs. Son absence pourrait s'expliquer par la présence de l'adverbe « plus », qui rendrait un « ne » ici équivoque : « *J'ai peur que ce ne soit plus qu'un complot* ». Mais le problème serait assez aisément résolu par une précision comme « *J'ai peur que ce ne soit bien plus qu'un complot* ». Cette explication nous paraît donc intéressante, mais insuffisante.

En fait viennent s'ajouter ici deux éléments qui peuvent expliquer l'absence du « ne » explétif : la déférence¹, et, conséquence de cette déférence, la peur véritable, ou du moins feinte. La déférence que Villefort doit au roi l'oblige à ne pas contredire celui-ci, à ne pas penser au-devant du roi, ou, au moins, à feindre de ne pas le devancer dans la pensée. C'est pourquoi il doit dire son inquiétude plutôt que sa pensée; c'est d'autant plus idoine que c'est le rôle du roi que de rassurer ses sujets. C'est bien ainsi d'ailleurs que Louis XVIII comprend l'intervention de son procureur marseillais : il répond « en souriant », et termine en disant « Rassurez-vous donc, monsieur ». « Avoir peur » est bien ici davantage un verbe de sentiment qu'un verbe de pensée : l'absence du « ne » explétif n'est pas fortuite.

Le lecteur pourra maintenant assez facilement vérifier dans les exemples suivants, tirés dans un relevé en principe exhaustif du premier tiers du livre de Dumas, comment la présence du « ne » explétif, dans les conjonctives complétement d'un verbe ou d'un nom qui exprime la crainte, s'articule au fait que cette « crainte » penche du côté de la pensée ou du côté du sentiment. Il pourra surtout vérifier que la présence du « ne » explétif porte bien sur la valeur désaffirmative du subjonctif que porte le verbe.

1°) Comment Dantès fut enfermé (I-XIII)

26. — *Oui, oui, Edmond, c'est vrai; mais tu avais oublié en partant une petite dette chez le voisin Caderousse; il me l'a rappelée, en me disant que si je ne payais pas pour toi il irait se faire payer chez M. Morrel. Alors, tu comprends, de peur que cela te fit du tort...*

27. — *Je t'ai appelé parce que tu² courais comme un fou, et que j'ai eu peur que tu n'allasses te jeter à la mer, dit en riant Caderousse. Que diable, quand on a des amis, c'est non seulement pour leur offrir un verre de vin, mais encore pour les empêcher de boire trois ou quatre pintes d'eau.*

1. Voir les exemples 16 et 17.

2. Il s'agit de Fernand, fou de douleur après avoir été éconduit par Mercédès.

28. — Ivrogne tant que tu¹ le voudras; tant pis pour ceux qui craignent le vin, c'est qu'ils ont quelque mauvaise pensée qu'ils **craignent** que le vin **ne** leur tire du cœur.

29. M. Noirtier², car c'était en effet lui-même qui venait d'entrer, suivit des yeux le domestique **jusqu'à ce qu'il** eût refermé la porte; puis, **craignant** sans doute qu'il n'écoutât dans l'antichambre, il alla rouvrir derrière lui.

30. — Sire, ³j'ai peur que ce soit plus qu'un complot, j'**ai peur** que ce soit une conspiration.

31. — Je⁴ l'ai brûlée, de **peur** qu'il **n'en** restât un seul fragment : car cette lettre c'était votre condamnation.

2°) Au château d'If (XIV-XXI)

32. Une fois ou deux, cette **crainte** qu'on le **séparât** de cet homme qu'il ne connaissait point, et que cependant il aimait déjà comme un ami, lui passa par le cerveau.

33. — J'ai vu le schako du soldat et le bout de son fusil et je ne me suis retiré si vivement que de **peur** qu'il m'**aperçût** moi-même.

34. Faria le reçut assis, évita tout geste compromettant, et parvint à cacher au gouverneur la paralysie qui avait déjà frappé de mort la moitié de sa personne. Sa **crainte** était que le gouverneur, touché de pitié pour lui, **ne** le voulût mettre dans une prison plus saine et ne le séparât ainsi de son jeune compagnon; mais il n'en fut heureusement pas ainsi, et le gouverneur se retira convaincu que son pauvre fou, pour lequel il ressentait au fond du cœur une certaine affection, n'était atteint que d'une indisposition légère.

35. « Ce jour d'hui 25 avril 1498, ay... ant été invité à dîner Sa Sainteté Alexandre VI, et **craignant** que, non... content de m'avoir fait payer le chapeau, il **ne** veuille hériter de moi et ne me ré... serve le sort des cardinaux Caprara et Bentivoglio, morts emprisonnés,... je déclare à mon neveu Guido Spada, mon légataire universel, que j'ai en... foui dans un endroit qu'il connaît pour l'avoir visité avec moi, c'est-à-dire dans... les grottes de la petite île de Monte-Cristo, tout ce que je pos... édais de lingots, d'or, monnayé, pierrieres, diamants, bijoux.

36. De **peur** que la lettre **ne** fût un jour égarée ou perdue, il avait forcé Dantès de l'apprendre par cœur, et Dantès la savait depuis le premier jusqu'au dernier mot.

37. Dantès aurait bien pu attendre après la visite du soir, mais il **avait peur** que d'ici là le gouverneur **ne** changeât de résolution et qu'on **n'enlevât** le cadavre.

3°) La bonne fortune (XXII-XXX)

38. C'était une belle occasion de s'assurer son dîner, mais Dantès **eut peur** que la détonation du fusil **n'attirât** quelqu'un.

1. Caderousse, ivre, s'adresse à Danglars, ou à Fernand, alors qu'ils complotent contre Dantès.

2. Noirtier, bonapartiste, reçoit son fils, Villefort, monarchiste.

3. Villefort s'adresse à Louis XVIII.

4. Il s'agit de Villefort, qui ment à Dantès : il a brûlé cette lettre pour se protéger lui-même, et pour être sûr de condamner définitivement le héros du livre.

39. Mais depuis cette fin de mois si victorieusement accomplie, M. Morrel avait passé de cruelles heures; pour faire face à cette fin de mois, il avait réuni toutes ses ressources, et lui-même **craignant** que le bruit de sa détresse **ne** se répandit dans Marseille lorsqu'on le verrait recourir à de pareilles extrémités, avait fait un voyage à la foire de Beaucaire pour vendre quelques bijoux appartenant à sa femme et à sa fille, et une partie de son argenterie.

4°) En Italie : Franz d'Épinay et Albert de Morcerf

40. — Ainsi vous **craignez** que ce feu **ne** nous annonce mauvaise compagnie ?

41. Sans dire une seule parole, on lui banda les yeux avec un soin qui indiquait la **crainte** qu'il **ne** commît quelque indiscretion; après quoi on lui fit jurer qu'il n'essayerait en aucune façon d'ôter son bandeau.

42. Cucumetto s'éloigna sans perdre de vue Carlini, car sans doute il **craignait** qu'il **ne** le frappât par derrière. Mais rien dans le bandit ne dénonçait une intention hostile.

43. Vampa s'élança aussitôt vers Teresa, car à dix pas du moribond les jambes lui avaient manqué à son tour, et elle était retombée à genoux : le jeune homme avait cette **crainte** terrible que la balle qui venait d'abattre son ennemi **n'eût** en même temps blessé sa fiancée.

44. — ¹J'ai bien **peur** que ces Messieurs, même en offrant le double, **ne** puissent pas s'en procurer.

45. — C'est mon avis aussi, dit Albert, et j'**ai grand peur** que vous **n'alliez** seul² au bal du duc de Bracciano.

46. Aussi, en tout autre circonstance, la curiosité que lui³ avait inspirée cet homme eût été si grande qu'il se serait fait reconnaître à lui; mais, dans cette occasion, la conversation qu'il venait d'entendre était trop intime pour qu'il ne fût pas retenu par la **crainte** très sensée que son apparition **ne** lui serait pas agréable.

47. ⁴Pour ne pas coucher dans ces abominables lits où l'on ne peut dormir, il se fait meubler un pied-à-terre à Monte-Cristo : quand son pied-à-terre est meublé, il **craint** que le gouvernement toscan **ne** lui donne congé et que ses dépenses ne soient perdues, alors il achète l'île et en prend le nom.

48. Mais, avant de monter en voiture, Albert remit encore au garçon de l'hôtel, tant il **avait peur** que son convive ne manquât au rendez-vous, une carte pour le comte de Monte-Cristo, sur laquelle, au-dessous de ces mots : « Vicomte Albert de Morcerf, » il y avait écrit au crayon : [...]

1. L'aubergiste répond à Franz et Albert qui voudraient se procurer une calèche pour aller au carnaval.

2. Albert a bon espoir d'avoir une aventure galante et d'être occupé ailleurs à ce moment-là.

3. Il s'agit de Franz d'Épinay, qui vient de surprendre une conversation entre Monte-Cristo et l'un de ses hommes.

4. Franz tente d'expliquer à Albert de Morcerf qui est Monte-Cristo.

c) La crainte et le « ne » explétif dans *La princesse de Clèves*

En français classique, le « ne » explétif dans les subordinées conjonctives pures complémente d'un mot exprimant la crainte est systématique, sans doute parce que les locuteurs ont toujours le sentiment qu'il y a toujours de l'engagement de la part du locuteur, ou du locuteur subrogé — le sujet de la proposition régissante — dans la crainte exprimée. On pourra étudier, pour le vérifier, le relevé en principe exhaustif de ces conjonctives dans *La princesse de Clèves*.

49. Il vit qu'elle **craignait** qu'il **ne** lui parlât de ce qui s'était passé.
50. Je vous trouve même plus triste que de coutume, et je **crains** que vous **n'**ayez quelque sujet d'affliction.
51. La **crainte** que cette visite **ne** fût encore une confirmation des soupçons qu'avait son mari **ne** contribua pas peu à la déterminer.
52. Vous êtes chez vous et dans la cour, d'une sorte à **ne** vous pas donner de lassitude, et je **craindrais** plutôt que vous **ne** fussiez bien aise d'être séparée de moi.
53. La voix de monsieur de Nemours la fit revenir, et le regardant sans avoir entendu ce qu'il venait de lui dire, pleine de ses propres pensées et de la **crainte** que son mari **ne** le vît auprès d'elle : [...]
54. Le prince de Clèves devint passionnément amoureux de mademoiselle de Chartres, et souhaitait ardemment de l'épouser; mais il **craignait** que l'orgueil de madame de Chartres **ne** fût blessé de donner sa fille à un homme qui n'était pas l'aîné de sa maison.
55. Elle lui fit si bien voir à quel point elle était touchée de l'opinion que monsieur de Nemours avait causé la mort à son mari, et combien elle était persuadée qu'elle ferait une action contre son devoir en l'épousant, que le vidame **craignit** qu'il **ne** fût malaisé de lui ôter cette impression.
56. Il dit aussi que, quand on n'est point aimé, on souffre encore davantage de voir sa maîtresse dans une assemblée; que plus elle est admirée du public, plus on se trouve malheureux de n'en être point aimé; que l'on **crain**t toujours que sa beauté **ne** fasse naître quelque amour plus heureux que le sien.
57. Il eut envie de partir en même temps que monsieur de Nemours, et de venir lui-même caché découvrir quel succès aurait ce voyage; mais **craignant** que son départ **ne** parût extraordinaire, et que monsieur de Nemours, en étant averti, **ne** prît d'autres mesures, il résolut de se fier à un gentilhomme qui était à lui, dont il connaissait la fidélité et l'esprit.
58. Ils convinrent néanmoins qu'il fallait suivre ses ordres, de **crainte** que, si le public s'apercevait de l'attachement qu'il avait pour elle, elle **ne** fit des déclarations et ne prît engagements vers le monde, qu'elle soutiendrait dans la suite, par la **peur** qu'on **ne** crût qu'elle l'eût aimé du vivant de son mari.
59. Si je **ne craignais**, continua madame de Chartres, que vous **disiez** de moi ce que l'on dit de toutes les femmes de mon âge qu'elles aiment à conter les histoires de leur temps, je vous apprendrais le commencement de la passion du roi pour cette duchesse, et plusieurs choses de la cour du feu roi, qui ont même beaucoup de rapport avec celles qui se passent encore présentement.
60. « Monsieur le dauphin commandait alors l'armée du roi en Champagne et avait réduit celle de l'Empereur en une telle extrémité, qu'elle eût péri entièrement, si la duchesse d'Étampes, **craignant** que de trop grands avan-

tages **ne** nous fissent refuser la paix et l'alliance de l'Empereur pour monsieur le duc d'Orléans, n'eût fait secrètement avertir les ennemis de surprendre Épernay et Château-Thierry, qui étaient pleins de vivres.

61. La **crainte** qu'elle eut qu'il **ne** lui parlât de sa passion, l'appréhension de lui répondre trop favorablement, l'inquiétude que cette visite pouvait donner à son mari, la peine de lui en rendre compte ou de lui cacher toutes ces choses, se présentèrent en un moment à son esprit, et lui firent un Si grand embarras, qu'elle prit la résolution d'éviter la chose du monde qu'elle souhaitait peut-être le plus.

62. La présence de monsieur de Nemours les amena en foule dans son esprit ; mais, quand il en eut été pleinement rempli, et qu'elle se souvint aussi que ce même homme, qu'elle regardait comme pouvant l'épouser, était celui qu'elle avait aimé du vivant de son mari, et qui était la cause de sa mort, que même en mourant, il lui avait témoigné de la **crainte** qu'elle **ne** l'épousât, son austère vertu était si blessée de cette imagination, qu'elle ne trouvait guère moins de crime à épouser monsieur de Nemours qu'elle en avait trouvé à l'aimer pendant la vie de son mari.

3. verbes d'empêchement, de précaution, de défense

a) « empêcher, éviter »

Encore une fois, le « ne » explétif y est indissociablement lié au mode subjonctif ; ce qui permet de comprendre son emploi, c'est de saisir qu'il ne s'agit pas d'une négation du sens lexical du verbe, mais de la « subjonctivité » qu'il porte. Cela apparaît de façon manifeste avec le verbe « empêcher », qui, lorsqu'il est suivi d'un indicatif, n'est jamais utilisé avec un « ne » explétif :

63. — Entendez-vous, entendez-vous ? dit la Carconte ; vous avez, ma foi, bien fait de revenir. — Ce qui **n'empêche pas**, dit le bijoutier, que si, pendant mon souper, l'ouragan s'apaise, je **me remettra** en route.

64. — N'est-ce pas, monsieur ? s'écria madame de Villefort avec une intonation impossible à décrire : n'est-ce pas que c'est injuste, odieusement injuste ? Ce pauvre Édouard, il est aussi bien le petit-fils de M. Noirtier que Valentine, et cependant si Valentine n'avait pas dû épouser M. Franz, M. Noirtier lui laissait tout son bien ; et de plus, enfin, Édouard porte le nom de la famille, ce qui **n'empêche pas** que, même en supposant que Valentine soit effectivement déshéritée par son grand-père, elle **sera** encore trois fois plus riche que lui.

Il est d'ailleurs remarquable que dans l'étude que Grevisse et Goosse (1988) consacrent au « ne » explétif, le cas de « il/cela/ceci/ça/ce qui n'empêche que », alors qu'il est repoussé dans l'étude des conjonctives essentielles, vient renforcer notre thèse. En effet, Goosse dit d'une part que l'utilisation impersonnelle de « n'empêcher que » interdit le « ne » explétif ; mais dans l'étude de « n'empêcher que » impersonnel, il apparaît que, pour 12 exemples à l'indicatif, on n'a jamais de « ne » explétif. En revanche, pour 5 exemples avec le subjonctif, on a 3 « ne » explétifs.

Le « ne » explétif avec les verbes d'empêchement est donc indéniablement lié au subjonctif. En outre, comme il n'est pas systématique, il est fort probable qu'il apporte une nuance. Pour la saisir, encore une fois, nous proposerons une série de transformations qui pourraient faire apercevoir entre « ne », l'indicatif et le subjonctif au plan sémantique. Pour ce faire, on partira du fait que « empêcher » intègre la négation présente explicitement dans l'expression équivalente « faire en sorte que... ne... pas », ou « agir en sorte que... ne... pas », qui peut être utilisée avec le subjonctif ou l'indicatif, selon que la subordonnée indique le but ou la conséquence.

- [A] *Elle agit en sorte qu'il ne peut (pas) dire un mot.*
- [B] *Elle agit en sorte qu'il ne puisse (pas) dire un mot.*

- [A]' *Elle empêche qu'il ne puisse dire un mot.*
- [B]' *Elle empêche qu'il puisse dire un mot.*

Nous nous sommes contenté ici d'appliquer notre théorie : « ne » permet de nier la signification du mode subjonctif, et fait en sorte que « ne puisse » tende à signifier « peut ». Une difficulté supplémentaire se présente ici : c'est que le verbe « empêcher » retourne le sens de la subordonnée, et porte en soi la forme négative, dirigée sur le verbe de celle-ci. Autrement dit : [ne + puisse = peut]; donc [empêche × (ne × puisse) = ne peut pas]. On a toujours un « ne » explétif, qui ne porte pas sur le sens du verbe, mais sur son mode; la négation du sens du verbe est portée par le verbe « empêcher ».

Par conséquent, et du fait de la signification du subjonctif, dans [A] et [A]', le locuteur affirme « il ne peut pas dire un mot »; dans [B] et [B]', ce n'est pas cela qu'il affirme. Non qu'en réalité « il ait pu dire un mot » mais ce n'est pas ce que le locuteur affirme : son affirmation porte sur le fait qu'il y a eu empêchement et non sur le fait qu'il n'y ait pas eu de mot prononcé. C'est le même phénomène qu'on retrouve dans « Je suis content que tu sois venu ».

Ainsi la conjonctive objet de [A]', à peu près équivalente à une conjonctive à l'indicatif, vaut-elle une conjonctive de conséquence; et la conjonctive objet de [B]', dont le subjonctif n'est pas nié, vaut une conjonctive de but. Mais pour énoncer cette conséquence, ce but, en isolant la subordonnée il faut lui donner une forme pleinement négative.

Il nous faut donc maintenant vérifier que cette analyse fonctionne dans la réalité. Voyons pour commencer l'extrait du *Rouge et le Noir* qui nous a inspiré la série de transformations ci-dessus :

*65. Mademoiselle de La Mole insista pour ramener Julien à l'hôtel. Heureusement il pleuvait beaucoup. Mais la marquise le fit placer vis-à-vis d'elle, lui parla constamment et **empêcha qu'il ne pût dire un mot** à sa fille. On eût pensé que la marquise soignait le bonheur de Julien; ne craignant plus de tout perdre par l'excès de son émotion, il s'y livrait avec folie.*

Effectivement ici, il s'agit nettement de conséquence plutôt que de but : la marquise a agi de sorte que Julien n'a pas pu dire un mot. La raison qui explique pourquoi nous pouvons être aussi affirmatif est contenu dans les trois paragraphes qui précèdent notre extrait :

66. *Au moins, que je ne lui parle pas, se disait Julien fort ému lui-même, et se cachant tant bien que mal les yeux avec la main, sous prétexte du lustre qui éblouit le troisième rang de loges. Si je parle, elle ne peut plus douter de l'excès de mon émotion, le son de ma voix me trahira, tout peut être perdu encore.*

Ses combats étaient bien plus pénibles que le matin, son âme avait eu le temps de s'émouvoir. Il craignait de voir Mathilde se piquer de vanité. Ivre d'amour et de volupté, il prit sur lui de ne pas lui parler.

C'est, selon moi, l'un des plus beaux traits de son caractère; un être capable d'un tel effort sur lui-même peut aller loin, si fata sinant.

Ce que Stendhal signifie, c'est que la Marquise agit d'une telle façon qu'ainsi Julien put ne pas dire un mot, comme il le souhaitait : la conjonctive est énoncée d'un point de vue proche de celui de Julien. Ce qui compte ce n'est pas l'action de la mère de Mathilde; c'est son résultat, détaché de sa cause. Il importe à Stendhal d'énoncer que ce résultat est acquis : il lui faut désamorcer le désamorçage prédicatif opéré par le subjonctif.

Ici, « *et empêcha qu'il ne pût dire un mot* », au subjonctif, équivaut à « *et ainsi il ne put dire un mot* », à l'indicatif. Mais dans le premier cas, celui du « ne » dit explétif, la négation porte sur le mode du verbe; dans le second, elle porte sur la signification lexicale du verbe. On le voit encore plus nettement en formulant complètement la négation, comme c'est possible : « *et ainsi il ne put pas dire un mot* ».

Le second exemple qu'on trouve dans *Le Rouge et le Noir* est plus évident à saisir :

67. *Vous me l'avez dit vous-même à mon retour d'Hyères : ce jeune Sorel est le seul être qui m'amuse; le pauvre garçon est aussi affligé que moi, s'il est possible, de la peine que vous fait cette lettre. Je ne puis empêcher que vous ne soyez irrité comme père; mais aimez-moi toujours comme ami.*
[STENDHAL]

Il est clair qu'ici Mathilde dit à son père « Vous êtes irrité; je ne puis l'empêcher. » Mathilde ne dit pas ceci : « je ne dis pas que vous êtes irrité »; elle est obligée de reconnaître qu'à la lecture de cette lettre, il sera irrité. Autrement dit « Je pense que vous êtes irrité » Si elle avait écrit « Je ne puis empêcher que vous soyez irrité », elle aurait pu ensuite éventuellement le supplier de ne pas l'être, lui dire qu'il peut s'en empêcher lui-même. Il y a effectivement une nuance sémantique entre la présence et l'absence du « ne » explétif avec le verbe *empêcher*.

« Ne » explétif obligatoire dans la langue classique

En somme, le « ne » explétif, malgré les apparences quand le verbe « empêcher » est à la forme affirmative, renforce le caractère affirmatif de la proposition. La négation de l'idée exprimée par le verbe en soi est bien portée dans les phrases suivantes tirées du *Médecin malgré lui* par le verbe « empêcher », et non par le « ne » explétif :

68. *Et j'ai bien empêché qu'ils n'aient eu communication ensemble.*

69. *Et j'empêcherai bien qu'il ne la voie.*

70. *Comment ! m'assassiner de la façon ! Allons, un commissaire, et qu'on empêche qu'il ne sorte.* [MOLIÈRE]

On le voit très bien dans cette phrase tirée du *Malade imaginaire*, où Toinette affirme très fermement, en bonne menteuse qui veut se jouer d'Argan et de Béline, et faire rire son public — lequel est le seul à entendre cette *affirmation* comme une antiphrase :

71. *Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit fort malade.*

Dans la langue classique, après « empêcher » et « éviter » le « ne » explétif est systématiquement employé : la possibilité de nuancer que nous avons analysée ci-dessus n'apparaît qu'au XVIII^e siècle. On pourra étudier dans les phrases suivantes, tirées de *La princesse de Clèves*, ce qu'elles permettent d'affirmer très fortement tout en ne le paraissant pas.

Nous veillerons cependant à étudier ensemble un cas assez particulier. Il s'agit d'une co-occurrence¹ du « ne » explétif et d'un autre auxiliaire de négation².

72. *Messieurs de Guise qui ne l'aiment pas, mais qui n'osent le témoigner à cause de madame de Valentinois, se servirent de monsieur le vidame, qui est son ennemi déclaré, pour empêcher qu'il n'obtînt aucune des choses qu'il était venu demander.* [LA FAYETTE]

Il ne faut pas s'y tromper : l'élément négatif que vient compléter le pronom indéfini négatif « aucune » ici, ce n'est pas l'adverbe « ne » ; c'est la signification négative du verbe empêcher. On pourrait en effet remplacer « aucune des choses » par « quelque'une des choses, quelle qu'elle soit ». Ainsi, dans une phrase où « empêcher » est suivi d'un infinitif, on peut trouver un auxiliaire de négation dans le groupe infinitif, alors que celui-ci ne comporte jamais de « ne » explétif.

73. *Il³ jette de douloureux regards sur celle qu'il adore ; et son respect et la présence de son père l'empêchent de lui rien dire que des yeux.* [MOLIÈRE]

C'est bien le verbe « empêcher » qui porte la négation du sens lexical du verbe ; à tel point que cette négation lexicale peut être complétée par un auxiliaire de négation.

74. *Madame de Chartres combattit quelque temps l'opinion de sa fille, comme la trouvant particulière ; mais voyant qu'elle s'y opiniâtrait, elle s'y*

1. Le fait qu'ils apparaissent l'un avec l'autre, ici dans une même proposition.

2. Ce que Damourette et Pichon appellent un forclusif : *pas, point, plus, guère, rien, jamais, personne, rien, aucun...*

3. Le berger de « l'opéra impromptu » que Cléante s'apprête à chanter avec Angélique (*Le malade imaginaire*).

rendit, et lui dit qu'il fallait donc qu'elle fit la malade pour avoir un prétexte de n'y pas aller, parce que les raisons qui l'en empêchaient ne seraient pas approuvées, et qu'il fallait même **empêcher** qu'on **ne** les soupçonnât.

75. Madame de Chartres vit dans ce moment pourquoi sa fille n'avait pas voulu aller au bal; et pour **empêcher** que monsieur de Nemours **ne** le jugeât aussi bien qu'elle, elle prit la parole avec un air qui semblait être appuyé sur la vérité.

76. Nous donnâmes des ordres pour **empêcher** qu'il **ne** vît Estouteville, et nous employâmes une partie de la nuit à tâcher de le rendre capable de raison.

77. — Ne craignez point, Madame, reprit monsieur de Clèves, je connais trop le monde pour ignorer que la considération d'un mari n'**empêche** pas que l'on **ne** soit amoureux de sa femme. [Phrase particulièrement intéressante!]

78. Les palissades étaient fort hautes, et il y en avait encore derrière, pour **empêcher** qu'on **ne** pût entrer; en sorte qu'il était assez difficile de se faire passage.

79. Pour **éviter** que monsieur de Nemours **ne** demeurât seul avec elle, elle dit à madame de Mercœur qu'elle l'allait conduire jusqu'au bord de la forêt, et elle ordonna que son carrosse la suivît.

80. L'affliction de la mort de monsieur de Clèves l'avait assez occupée, pour avoir **empêché** qu'elle **n'y** eût jeté les yeux.

b) «garder que», «prendre garde que»...

Le problème de la négation dans les conjonctives complément du verbe garder ou du nom garde (dans les expressions...) est particulièrement délicat. D'une part, la signification du verbe est complexe («conserver, surveiller, protéger...»); d'autre part, les constructions sont multiples : infinitif, indicatif, subjonctif, présence ou absence du «ne» explétif peuvent être également admissibles.

1°) «garder que»

Pour débrouiller le sujet, on peut commencer par l'étude du verbe *garder*, quoique il soit aujourd'hui tombé en désuétude : son histoire peut nous éclairer. Dans le texte du *Roland*, au témoignage du manuscrit d'Oxford (1100-1150), on trouve cinq conjonctives objet.

81. *Nes poet garder que mals ne l'i ataignet.* (v. 9)

➤ Il ne se peut garder que le mal ne l'y atteigne.

82. *Nes poet garder que alques ne l'engignent.* (v. 95)

➤ Il ne se peut garder que, de quelque façon, ils ne l'entortillent.

83. *Marsilies tint Guenelun par l'espalle, / Si li ad dit : «Mult par ies ber e sage. / Par cele lei que vos tenez plus salve. / Gardez de nos ne turnez le curage.»* (v. 650)

➤ [...] Veillez à ce que de nous vous ne détourniez le cœur.

84. *Or quart chascuns que granz colps i empleit!* (v. 1013)

➤ Maintenant, que chacun veille à y employer de grands coups.

85. *Dient paien : «Feluns humes ad ci! / Gardez, seignurs, qu'il n'en argent vif.* (v. 2061)

➤ Les païens disent : « En voici des félons ! / Veillez, seigneurs, qu'ils ne s'en aillent vivants. »

Ce qu'on doit remarquer avant tout, c'est d'une part le sémantisme du verbe *garder*, très proche ici de son étymologie, qui est d'abord *regarder* et donc « porter égard à, veiller à » ; c'est d'autre part que l'adverbe « ne » est pleinement négatif, et n'a rien d'*explétif*. De même, dans la « Ballade des pendus », au XVe siècle¹, on comprend bien, si on entend dans « Garde que » « Veille à ce que », un « ne » pleinement négatif, et non *explétif* :

86. *Prince Jhesus, qui sur tous a maistrie, / Garde qu'Enfer n'ait de nous seigneurie.* [VILLON]

Il n'en va plus de même au XVII^e siècle. Si la règle générale semble bien être la présence d'un « ne » dans la conjonctive, elle souffre au moins quelques exceptions, et il semblerait qu'on ne trouve plus « garder que » suivi d'une conjonctive sans négation *et* à sens négatif, comme dans l'exemple médiéval 84. Notre intuition est la suivante. Le « ne » dans les conjonctives objet de « garder » n'est pas *explétif* ; il vient du fait que *garder* signifie « veiller à », et non « empêcher ». L'exemple du *Cid* doit être très isolé — c'est l'exemple que citent toutes les études que nous avons consultées pour l'instant —, et lié à une tendance à l'hyper-correction de Corneille, qui supprime des « ne » *explétifs* ; mais cette hyper-correction vient aussi du rapprochement de ce « ne » avec le « ne » *explétif* qui suit le verbe « empêcher », du fait que le sens précis du verbe « garder » a pu se perdre quelque peu, « à cause de » sa spécialisation pour être systématiquement suivi d'une conjonctive objet de forme négative. D'autre part, le verbe « garder » peut, par nature, porter deux significations assez différentes. On peut pour le saisir partir de

87. *Sin ai un filz, ja plus bels n'en estoet. / Ço est Baldewin, » ço dit, « ki ert prozdoem. / A lui lais jo mes honurs e mes fieus. / Gardez le ben : ja nel verrai des oilz.* (v. 316)

88. « *Feluns Franceis, hoi justerez as noz. / Traït vos ad ki a garder vos out.* » (v. 1192)

89. « *Ben le me garde, si cume tel felon !* » (v. 1819)

90. « *Tant le guardent quel rendent a Charlun.* » (v. 1829)

91. *Carles se dort cum hume traveillet. / Seint Gabriel li ad Deus enveiet : / L'empereür li cumandet a garder.* (v. 2527)

Guarder quelqu'un, c'est le *regarder*, et donc l'avoir à l'œil, soit le protéger contre les dangers, soit, d'une certaine façon, s'en protéger comme d'un danger. Autrement dit, *garder*, c'est à la fois « veiller sur » et « surveiller ». Voilà ce qu'il en est quand il n'y a qu'un objet de l'action de garder ; mais quand il y a un second objet de cette surveillance — un objet vu négativement, un objet qu'il faut écarter —, ce qu'on *garde*, ce qu'on surveille comme un danger potentiel, est normalement introduit par une préposition à sens négatif : *garder quelqu'un contre quelque chose, de quelque chose.*

1. L'enquête sur les XV^e et XVI^e siècles mériterait d'être approfondie.

En l'espèce, *garder* fonctionne comme *protéger*. Mais s'y ajoutent les idées de regard, de pensée, de prévision, d'intention, d'attention — de sorte que *garder* peut être complété par un verbe, à l'infinitif, ou au subjonctif introduit par *que*. On peut *garder **quelqu'un de ce que** quelque chose advienne*. La conjonctive ou l'infinitif est alors complément d'objet indirect du verbe *garder*; cet objet indirect permet d'exprimer l'objet écarté, repoussé. Or la préposition « de » qui introduit cet objet indirect peut facilement être omis; ainsi « s'étonner de ce que » vaut « s'étonner que », comme le montrent ces citations prises chez Littré :

92. *Vous faut-il étonner de ce que je l'ignore ?* [CORNEILLE]

93. Encore voyons-nous des gens qui attendent pour s'étonner que la mauvaise fortune soit venue. [GUEZ DE BALZAC, 5^e Disc. sur la cour]

Il serait donc naturel qu'on puisse « *garder quelqu'un que quelque chose advienne* ». Si en outre l'objet direct peut être facilement inféré du contexte, par exemple par sa présence dans la conjonctive objet et dans la personne du verbe *garder*, il est naturel qu'il puisse être omis. Ainsi, on peut comprendre que « Garde que... » vaille « Garde-toi de ce que... » :

94. *Adieu, sors, et surtout **garde** bien **qu'on te voie**.* [CORNEILLE]

95. *J'ai des gens là dehors qui **gardent qu'on écoute**, / Et je puis vous parler en toute sûreté.* [CORNEILLE]

Pourquoi comprend-on le propos malgré la multiplication des « omissions » — celle du premier objet, celle de la préposition ? Deux raisons à notre sens : d'une part, le fait que le sens positif de « garder » a disparu, ce qui interdit l'interprétation [*garder que*] = °[*garder à ce que*]; d'autre part, la présence du subjonctif. Ainsi « garder » a tendu devenir synonyme de « éviter ». On trouve d'ailleurs, en français classique, cette double omission avec des objets nominaux :

96. Gardez le froc. [LA FONTAINE] (= « Gardez-vous du froc. »)

Cela est d'autant plus intelligible que l'omission de l'objet direct — en particulier quand il est aussi le sujet du verbe, et est donc un pronom réfléchi — est extrêmement fréquente pour le verbe *garder* suivi d'un infinitif : « garder de » vaut « se garder de » :

97. *À ces honteux moyens **gardez de** recourir.* [CORNEILLE]

98. *Mon Dieu, Éraste, **gardons d'être surpris**; je tremble qu'on ne nous voie ensemble.* [MOLIÈRE]

99. ***Gardez de** négliger / Une amante en fureur qui cherche à se venger.* [RACINE]

100. *Tu **gardes** les cœurs **de** connaître / Que l'univers n'est qu'un défaut / Dans la pureté du Non-être.* [VALÉRY]

« Garder de », du fait de la signification de la proposition « de », qui marque l'éloignement, tend à devenir ainsi fondamentalement négatif, comme « empêcher de »; l'expression peut dès lors être associée à des auxiliaires de négation.

101. *Rentrez dans la maison et **gardez de rien** dire.* [MOLIÈRE]
 102. ***Gardez donc de** donner ainsi que dans *Clélie* / L'air **ni** l'esprit français à l'antique Italie.* [BOILEAU]

Dès lors, on peut constater le même phénomène, avec « garder que », qui vaudrait selon nous « garder de ce que » :

103. ***Gardons bien que**, par nulle autre voie, elle en apprenne jamais **rien**.* [MOLIÈRE]

Il n'en reste pas moins que « garder que » avec un sens négatif, mais sans « ne », en concurrence avec « garder que » avec « ne », est largement minoritaire, conformément au sens étymologique de « garder » (« regarder, surveiller, veiller »), encore vivant au XVII^e siècle, à l'époque où « garder que » n'est pas encore entré en désuétude.

104. ***Gardez**, pour vous punir de cet orgueil étrange, / **Que** le ciel à la fin **ne** souffre qu'on vous venge.* [CORNEILLE]
 105. *Assez et trop longtemps son exemple vous flatte / Mais **gardez que** sur vous le contraire **n'**éclate : / Ce bonheur sans pareil qui conserva ses jours / Ne serait pas bonheur, s'il arrivait toujours.* [CORNEILLE]
 106. ***Gardez que** celle-ci **n'**aille jusqu'à l'auteur, / Et **que** pour une suite il **n'**y trouve matière ; / La seconde, à mon gré, vaudrait bien la première.* [CORNEILLE]
 107. ***Gardez qu'**avant le coup votre dessein **n'**éclate.* [RACINE]
 108. ***Gardez que** ce départ **ne** leur soit révélé.* [RACINE]

Cette étude nous a permis de comprendre pourquoi historiquement il peut y avoir concurrence entre présence et absence du « ne » dit explétif, issu d'un « ne » pleinement négatif, à travers un verbe pratiquement sorti d'usage aujourd'hui, et qui fut utilisé à une époque où son sens étymologique était encore sensible, au contraire de ce qui se passe avec « empêcher ». Il nous reste à nous demander si l'on peut entendre une nuance dans l'alternance entre présence et absence du « ne » explétif.

Si nous suivons notre doctrine, la présence du « ne » marque une négation du subjonctif, de sorte que le locuteur, ou bien le sujet de la principale ne se dégage pas entièrement du propos de la proposition subordonnée, et que d'une façon ou d'une autre, il « pense ce propos ». Observons pour ce faire leur alternance chez Corneille, qui utilise les deux structures :

109. ***Gardez**, pour vous² punir de cet orgueil étrange, / **Que** le ciel à la fin **ne** souffre qu'on vous venge.* [CORNEILLE]
 110. *Adieu, sors³, et surtout **garde bien qu'**on te **voie**.* [CORNEILLE]

1. Cette aventure. « L'auteur » est Corneille, auteur du *Menteur*, dont les personnages de *La suite du menteur* se montrent un exemplaire imprimé.

2. Il s'agit, dans *Le Cid*, de Chimène, à laquelle Elvire s'adresse.

3. Chimène donne ses recommandations à Rodrigue à la fin de leur grand duo d'amour.

Elvire *pense* bien ceci : le ciel risque de souffrir qu'on venge Chimène. En revanche, Chimène ne pense pas que Rodrigue sera vu ; elle en est terriblement effrayée, mais ce n'est pas ce qu'elle prévoit. Elle n'annonce pas à son amant ce qu'il n'aurait pas imaginé lui-même ; elle énonce son sentiment de peur. Nous laisserons le lecteur vérifier lui-même que la même interprétation s'applique bien aux exemples ci-dessous :

111. *J'ai des gens là dehors qui **gardent qu'on écoute**, / Et je puis vous parler en toute sûreté.* [CORNEILLE]

112. ***Gardez que** celle-ci **n'aille** jusqu'à l'auteur, / Et **que** pour une suite il **n'y** trouve matière ; / La seconde, à mon gré, vaudrait bien la première.* [CORNEILLE]

113. *Assez et trop longtemps son exemple¹ vous flatte / Mais **gardez que** sur vous le contraire **n'éclate** : / Ce bonheur sans pareil qui conserva ses jours / Ne serait pas bonheur, s'il arrivait toujours.* [CORNEILLE]

Après « garder que » le « ne » porte clairement les traces d'une origine où son sens est pleinement négatif ; mais le fait que le verbe s'accapare une partie de cette négativité lui permet en quelque sorte de la faire porter sur le mode du verbe et donc sur le statut énonciatif de ce que dit la subordonnée — sur le rapport entre le locuteur, ou le sujet de la principale, à qui le locuteur fait assumer la subordonnée. Il permet au locuteur de s'engager sur le propos de la conjonctive, et ce alors même qu'elle est au subjonctif — lequel devrait indiquer justement que le locuteur se dégage du propos de la proposition.

2°) « prendre garde que »

À « garder que », on doit évidemment associer « prendre garde que », qui est intéressant à un double titre. Tout d'abord cette locution peut être suivie de l'indicatif — auquel cas le « ne » explétif est exclu, ce qui renforce l'idée qu'il est bien une négation du subjonctif.

114. ***Prends bien garde**, cousine, que, quoique je n'hésite point, ce **n'est pas** à dire que tu ne doives point hésiter, ni que je veuille t'insinuer de prendre le parti que je prendrai si tu pars.* [ROUSSEAU]

115. *Ils ont, au contraire, une bienveillance naturelle pour les associations civiles, parce qu'ils ont aisément découvert que celles-ci, au lieu de diriger l'esprit des citoyens vers les affaires publiques, servent à l'en distraire, et, les engageant de plus en plus dans des projets qui ne peuvent s'accomplir sans la paix publique, les détournent des révolutions. Mais ils ne prennent point **garde que** les associations politiques **multiplient** et **facilitent** prodigieusement les associations civiles, et qu'en évitant un mal dangereux ils **se privent** d'un remède efficace.* [TOCQUEVILLE]

116. *Elle provenait de ce que je n'avais jamais **pris garde**, quand je pensais à Mme de Guermantes, que je me la **représentais** avec les couleurs d'une tapisserie ou d'un vitrail, dans un autre siècle, d'une autre matière que le reste des personnes vivantes.* [PROUST]

1. Il s'agit, dans *Cinna*, de l'exemple de Sylla, qu'Auguste envisage de suivre, en se retirant du pouvoir. Livie l'en dissuade.

117. *Prenez bien garde, Sabiroux, que le monde n'est pas une mécanique bien montée. Entre Satan et Lui, Dieu nous jette, comme son dernier rempart.* [BERNANOS]

D'autre part, on entend très clairement dans « prendre garde que » le sens étymologique de « garder », alors que la locution est encore très vivante — « prendre garde », signifie observer avec attention; « prendre garde que » avec le subjonctif, « veiller à ce que », « regarder, observer de façon circonspecte dans le but de »¹ —, de sorte que la négation qu'on trouve dans la conjonctive n'y est en réalité pas explétive. En effet, on trouve bien un exemple classique de conjonctive sans « ne » :

118. *Prenez garde que vous entendiez² tout ce que vous faites.* [BOSSUET]

Mais c'est que le sens y est bien positif : la conjonction « que » vaut « à ce que », et il ne s'agit pas d'« éviter d'entendre », mais de « veiller à entendre ». C'est que, comme pour le verbe « garder », la préposition qui suit la locution « prendre garde » importe beaucoup pour entendre le sens de la conjonctive qui suit. On peut consulter à ce sujet l'article « garde » du Littré, qui distingue ainsi le sens des infinitifs complément de « prendre garde » :

	construit sans négation	construit avec une négation
<i>prendre garde à</i>	« avoir soin de »	« avoir soin de ne pas »
<i>prendre garde de</i>	« s'efforcer d'éviter de »	« avoir soin de ne pas »

Or « s'efforcer d'éviter » et « avoir soin de ne pas » sont de très bons synonymes. Ajoutons-y le fait que « se donner garde de » et « n'avoir garde de » suivis d'une expression positive signifie aussi à peu près « éviter de ».

Ainsi « prendre garde que » suivi d'une expression négative est très clair, et toujours synonyme de « veiller à éviter que », tandis que « prendre garde que » suivi d'une expression positive est intrinsèquement ambigu, et peut aussi être utilisé avec une signification opposée à celle que lui donne Bossuet ci-dessus, même si le G. et R. Le Bidois³ s'en étonnent :

119. *Prenez garde que le Dieu vous entende.* [FRANCE]

Si Anatole France peut ainsi donner conseil de veiller à éviter d'être entendu par Dieu, c'est bien parce qu'ici « que » vaut « de ce que ». Mais cette ambiguïté intrinsèque est sans doute une des raisons pour lesquelles l'usage de la tournure « prendre garde que » suivie d'une expression positive est extrêmement réduit. Et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles l'on pourrait dénier au « ne » qui suit « prendre garde que » la qualité de « ne » explétif : plus encore qu'après « garder que », il n'est de fait pas facultatif, et a un sens pleinement négatif.

1. Voir la tournure familière « regarder à », dans le sens de « réfléchir à ».

2. « Entendre » est ici au sens de « comprendre ».

3. *Syntaxe du français moderne*, cité par le *Grand Robert de la Langue Française* (1992).

Il n'en reste pas moins que sa proximité avec « garder que », « empêcher que », etc. et surtout le fait qu'il soit associé à un subjonctif ont un effet sur la posture énonciative qu'il implique. La conjonctive objet de « prendre garde », lorsqu'elle est au subjonctif et négative, tend à impliquer une implication du locuteur dans le propos de cette conjonctive : il *pense* que cela pourrait bien arriver, comme nos lecteurs pourront le vérifier assez aisément dans les extraits de *La nouvelle Héloïse* ci-dessous :

120. *Adieu, mon cher et bon ami; si je croyais que la fortune pût vous rendre heureux, je vous dirais : « Courez à la fortune »; mais peut-être avez-vous raison de la dédaigner avec tant de trésors pour vous passer d'elle; j'aime mieux vous dire : « Courez à la félicité », c'est la fortune du sage. Nous avons toujours senti qu'il n'y en avait point sans la vertu; mais **prenez garde** que ce mot de vertu trop abstrait **n'ait** plus d'éclat que de solidité, et **ne soit** un nom de parade qui sert plus à éblouir les autres qu'à nous contenter nous-mêmes.*

121. *Nous sommes libres, il est vrai, mais nous sommes ignorants, faibles, portés au mal. Et d'où nous viendraient la lumière et la force, si ce n'est de celui qui en est la source, et pourquoi les obtiendrions-nous, si nous ne daignons pas les demander? **Prenez garde**, mon ami, qu'aux idées sublimes que vous vous faites du grand Être l'orgueil humain **ne mêle** des idées basses qui se rapportent à l'homme; comme si les moyens qui soulagent notre faiblesse convenaient à la puissance divine, et qu'elle eût besoin d'art comme nous pour généraliser les choses afin de les traiter plus facilement!*

122. *Je ne blâme point votre dévotion; elle est touchante, aimable et douce comme vous; elle doit plaire à votre mari même. Mais **prenez garde** qu'à force de vous rendre timide et prévoyante, elle **ne** vous mène au quiétisme par une route opposée, et que, vous montrant partout du risque à courir, elle **ne** vous **empêche** enfin d'acquiescer à **rien**.* [ROUSSEAU]

Pour conclure, nous vous proposons d'étudier les extraits suivants du *Comte de Monte-Cristo*, où vous pourrez étudier les interprétations qu'on peut fournir à la présence ou à l'absence d'un « ne » explétif dans une conjonctive complément d'un verbe ou d'un nom marquant la précaution ou l'empêchement.

123. — *Non pas, garçon, dit Caderousse, je n'ai besoin de rien, et, Dieu merci, l'état nourrit son homme. Garde ton argent, garde : on n'en a jamais de trop; ce qui **n'empêche pas** que je **ne te sois obligé** de ton offre comme si j'en profitais.*

124. — *M. Morrel, je crois? dit Villefort. — Oui, Monsieur, moi-même, répondit l'armateur. — Approchez-vous donc, continua le magistrat, en faisant de la main un signe protecteur, et dites-moi à quelle circonstance je dois l'honneur de votre visite. — Ne vous en doutez-vous point, Monsieur? demanda Morrel. — Non, pas le moins du monde; ce qui **n'empêche pas** que je **ne sois tout disposé** à vous être agréable, si la chose était en mon pouvoir.*

125. — *Eh bien! dites donc, patron, demanda le matelot qui avait crié courage! à Dantès, si le camarade dit vrai, qui **empêche** qu'il **ne reste** avec nous?*

126. *Derrière elle Luigi repoussa la pierre, car il venait d'apercevoir, sur la crête d'une petite colline qui **empêchait** que de la place où il était on **ne vît***

Palestrina, un voyageur à cheval, qui s'arrêta un instant comme incertain de sa route, se dessinant sur l'azur du ciel avec cette netteté de contour particulière aux lointains des pays méridionaux.

127. — *Eh bien, mais, dit Beauchamp, je n'empêche pas qu'on se mette à table, moi... Château-Renaud nous racontera cela à table.*

128. — *Est-ce bien vrai, ce bonheur-là ? dit Albert, qui cependant en disant cela ne put empêcher qu'un imperceptible nuage passât sur son front. Mais, mon cher comte, M. Danglars a donc des raisons ?*

129. — *Mais prends garde qu'en vendant ce diamant il ne t'arrive ce que tu craignais qu'il t'arrivât pour l'or.* [DUMAS]

c) *défense, interdiction*

La règle qu'énoncent Littré et Grevisse, c'est qu'en français moderne, les conjonctives qui dépendent de « défendre », « interdire » et des noms qui leur correspondent excluent le « ne » explétif.

130. *Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne, / Que j'avais défendu que vous vissiez personne.*

131. *je vous défends que cela continue* [MOLIÈRE]

132. *Je défends que quelqu'un le ridicoculise.* [ROSTAND]

On peut cependant chercher une nuance dans l'alternance entre sa présence et son absence : d'une part, il n'était pas exclu au XVI^e siècle :

133. *Leurs amis qui étaient au dehors de la chambre les oyant tancer ainsi hautement et se courroucer si aigrement, en furent ébahis, et eurent peur qu'ils ne tirassent outre, mais ils avaient défendu que personne n'allât parler à eux.* [AMYOT]

134. *Je voudrais bien qu'à l'exemple de ce grand monarque, qui défendit que nul n'entreprît de le tirer en tableau, sinon Apelle, ou en statue, sinon Lysippe, tous rois et princes amateurs de leur langue défendissent, par édit exprès, à leurs subjects de non mettre¹ en lumière œuvre aucun, et aux imprimeurs de non l'imprimer, si, premièrement, il n'avait enduré la lime de quelque savant homme, aussi peu adulateur qu'était ce Quintilie, dont parle Horace en son Art poétique : où, et en infinis autres endroits dudit Horace, on peut voir les vices des poètes modernes exprimés si au vif, qu'il semble avoir écrit, non du temps d'Auguste, mais de François et de Henry.* [DU BELLAY]

Mais en outre, on peut en trouver — très rarement — dans la langue moderne :

135. *Ah ! tu ne le peux ? Alors, adieu ; je ne te donnerai plus aucune friandise, et je défendrai que personne dans la maison ne t'en donne jamais.* [SÉGUR]

1. Comme on le voit, on pouvait avoir, au XVI^e siècle, un « ne » ou un « non » explétif avec un infinitif.

On peut sans doute risquer l'interprétation suivante. Le « ne » explétif après *défendre* ou *interdire* est extrêmement rare parce que ces verbes attirent très fortement l'énergie prédicative : *défendre* quelque chose, c'est *dire* qu'on le défend ; *interdire* quelque chose, et c'est encore plus net du fait de la formation du mot, c'est *dire* qu'on l'interdit. Il s'agit d'énoncer une interdiction, alors qu'« empêcher », c'est mettre une interdiction en actes, au-delà des paroles. Dès lors, la conjonctive ne peut être que très difficilement *ce que dit* le locuteur : ce qu'il dit demeure essentiellement dans la principale. *Défendre* et *interdire* ne peuvent être suivis d'un « ne » explétif que s'ils veulent dire que l'interdiction n'est pas seulement de mots, mais encore qu'elle comporte les moyens physiques de la faire respecter. Autrement dit, *interdire* ou *défendre*, cela relève du législatif ; *empêcher* relève de l'exécutif.

Ainsi, l'exemple tiré de la Comtesse de Ségur ne nous paraît-il pas incorrect : ce qu'entend la reine Fourbette ici, ce n'est pas énoncer une interdiction, c'est faire en sorte qu'elle soit respectée. *Défendre* ici signifie davantage *empêcher* qu'*interdire*.

B. La négation explétive dans les conjonctives circonstancielles

a) Temps, moyen, manière, comparaison

1°) « sans que »

Les subordonnées introduites par « sans que » sont parfois analysées comme des circonstancielles de manière, ou de conséquence. On peut cependant les rapprocher des circonstancielles de concession, comme on le voit ci-dessous, où il apparaît nettement que cette conjonction a une forte valeur négative — de sorte qu'on peut aussi qualifier la subordonnée circonstancielle de subordonnée « de négation ».¹

136. *Par ma foi ! il y a plus de quarante ans que je dis de la prose sans que j'en susse rien.* [MOLIÈRE]

137. *Alors sans bruit sans qu'on pût voir rien de vivant / Contre le mont passèrent des ombres vivaces* [APOLLINAIRE]

2°) « avant que »

Les propositions subordonnées conjonctives de temps introduites par « avant que » évoquent une idée repoussée par le locuteur. En fait, ce qui est

1. NOTE POUR LES PROFESSEURS — On trouve parfois des conjonctives introduites par « sans que » avec un « ne » explétif, toujours facultatif, en particulier quand la principale a un sens négatif : « Je ne pouvais faire un mouvement sans qu'ils n'en fussent avertis ». Nous pensons qu'en réalité le « ne » porte alors sur le sens du subjonctif de sorte qu'une proposition au subjonctif avec un « ne » explétif vaut presque une proposition à l'indicatif — ici : « Ils en étaient avertis ». Nous traitons plus bas le problème du « ne » explétif dans les autres cas de façon plus complète, réservant le cas délicat de [*sans que + ne*] pour un article ultérieur.

affirmé ne l'est que tant que ce qui est évoqué par la subordonnée n'est pas encore. On peut gloser ces subordonnées par des conjonctives introduites par « tant que », mises à la forme négative.

138. *Cette princesse était d'une parfaite beauté, et avait paru telle aux yeux de monsieur de Nemours, **avant qu'il allât en Flandre.*** [LA FAYETTE]

Ici, « avant qu'il allât en Flandre » vaut « tant qu'il n'était pas allé en Flandre ». C'est sans doute la raison pour laquelle ces subordonnées peuvent porter une négation « explétive¹ ». En fait, ce qu'il faut repérer, c'est l'équivalence, dans les deux propositions que nous avons énoncées, entre « qu'il allât » et « qu'il n'était pas allé » : tout se passe comme si la négation était transférée de l'adverbe au subjonctif. Avec le subjonctif, Mme de La Fayette dit en somme « je **ne** parle **pas** du moment où il alla en Flandre; je parle de ce qui se passa avant. » Or, si le locuteur veut aussi affirmer le contenu de la proposition conjonctive, il peut nier ce subjonctif, avec le « ne » explétif :

139. *Les gardes de M. le cardinal, reconnaissant sa grande jeunesse, et de plus qu'il était étranger au corps, l'invitèrent donc à se retirer **avant qu'ils n'attaquassent.*** [DUMAS]

Les gardes affirment qu'ils vont véritablement attaquer, quoi qu'il arrive. Avec « avant qu'ils attaquassent », sans « ne » explétif, le subjonctif aurait valeur pleine. On aurait compris : « avant qu'éventuellement, si les choses en venaient là, ils attaquassent. »

b) cause et conséquence; but

1°) « de peur que »

On peut souvent utiliser la locution « de peur que » pour évoquer le but repoussé.

140. *Ô vous qui êtes le bien-aimé de mon âme, apprenez-moi où vous menez paître votre troupeau, où vous vous reposez à midi, **de peur que** je **ne m'égarer** en suivant les troupeaux de vos compagnons.* [Cantique des Cantiques, Bible de Port-Royal]

Après « de peur que », la conjonctive circonstancielle de but, au subjonctif, porte très régulièrement la négation explétive. Encore une fois, elle permet de nier non le verbe lui-même, mais le subjonctif qui est dans ce verbe : il s'agit de nier le fait que le locuteur se dégagerait du propos de la proposition conjonctive. Ce qu'on entend ici avec le « ne » explétif, c'est « *Je pense que* je vais m'égarer si vous ne m'éclairez pas ».

1. Du latin *explēre*, remplir : traditionnellement, on dit que l'adverbe de négation « ne » est ici vide de sens et ne fait que remplir une place.

141. Je viens de la part du maître à chanter de mademoiselle votre fille ; il s'est vu obligé d'aller à la campagne pour quelques jours ; et, comme son ami intime, il m'envoie à sa place pour lui continuer ses leçons, **de peur qu'en les interrompant, elle ne vînt** à oublier ce qu'elle sait déjà. [MOLIÈRE]

142. Sancerre était si amoureux et si content de la manière dont elle en usait pour lui, qu'il n'osait quasi la presser de conclure leur mariage, **de peur qu'elle ne crût** qu'il le souhaitait plutôt par intérêt que par une véritable passion.

143. Ils convinrent qu'il ne fallait point rendre la lettre à la reine dauphine, **de peur qu'elle ne la montrât** à madame de Martigues, qui connaissait l'écriture de madame de Thémines et qui aurait aisément deviné par l'intérêt qu'elle prenait au vidame, qu'elle s'adressait à lui. [LA FAYETTE]

2°) « pour éviter que »

On peut d'autre part paraphraser la négation en utilisant le verbe « éviter » :

144. Et **pour éviter que** monsieur de Nemours **ne** demeurât seul avec elle, elle dit à madame de Mercœur qu'elle l'allait conduire jusqu'au bord de la forêt. [LA FAYETTE]

Le « ne » explétif est ici facultatif. À nouveau, il ne nie pas le sens lexical du verbe, mais ce qu'indique sa morphologie : le subjonctif indique normalement que le locuteur se dégage du propos de la proposition ; le « ne » explétif vient annuler ce « dégagement », de sorte que le locuteur s'avance quelque peu dans ce propos. Ici, la princesse de Clèves prévoit, et donc pense que M. de Nemours pourrait se retrouver seul avec elle : elle a en même temps un mouvement pour penser cette idée, et un mouvement pour la repousser.

Dans l'extrait suivant en revanche, Proust conserve sans doute sa valeur propre au subjonctif parce que dans la proposition en question, le point de vue est celui du narrateur, qui n'envisage pas l'idée lui-même, mais la prête à sa mère.

145. Mais je lui répétais : « Viens me dire bonsoir », terrifié en voyant que le reflet de la bougie de mon père s'élevait déjà sur le mur, mais aussi usant de son approche comme d'un moyen de chantage et espérant que maman, **pour éviter que** mon père me trouvât encore là si elle continuait à refuser, allait me dire : « Rentre dans ta chambre, je vais venir. » [PROUST]

c) Condition et concession – l'hypothèse négative : « à moins que »

La locution conjonctive « à moins que », synonyme de « sauf si », introduit un complément intermédiaire entre la condition et la concession.

146. J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, **à moins qu'un examen médical ne** les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement. [Zola]

➤ Si un examen les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement, je **ne** les accuse **pas**.

On peut noter encore une fois la présence fréquente d'un « ne » explétif associé au subjonctif qui suit « à moins que ». Encore une fois, l'association du « ne » explétif et du subjonctif rapproche la valeur de l'ensemble de celle d'un indicatif : [ce n'est pas que je ne dis pas que] ≈ [je dis que]. Ici, Zola n'est pas mécontent de proposer indirectement l'idée que ses adversaires pourraient être, s'ils ne sont des menteurs, des imbéciles.

On peut vérifier que l'analyse fonctionne avec les exemples que propose Grevisse (1964) :

147. *Il n'en fera rien, à moins que vous **ne** lui parliez.* [AC.]

➤ Je propose que vous lui parliez. → « sauf si vous lui **parlez** » ; « à moins que vous lui parliez » ≈ « sauf si vous lui **parliez** ».

148. *Car que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ?* [LA FONTAINE]

➤ Je pense que dans un gîte, en général, on songe.

149. *À moins qu'à vos projets un plein effet réponde.* [CORNEILLE]

➤ Clarisse ne pense pas qu'un plein effet réponde aux projets de Géronte. ≈ « sauf si à vos projets un plein effet **répondait**. »

150. *La maîtresse ne peut abuser votre foi, / À moins que la suivante en fasse autant pour moi.* [MOLIÈRE]

➤ Je ne pense pas que la suivante en fasse autant pour moi. → « Sauf si la suivante en faisait autant pour moi. » On peut d'ailleurs noter la fin de la phrase de Molière : « Mais j'en fuis la pensée avec un soin extrême. »

151. *Sa vie était bien trop remplie : le père à encourager, à soutenir, les enfants à instruire, tous les soins matériels d'un logis auquel la mère manque, ces préoccupations éveillées avec l'aube et que le soir endort, à moins qu'il les ramène en rêve.* [DAUDET]

➤ → sauf s'il les **ramenait** en rêve.

152. *... à moins que l'instituteur ait maintenu son refus.* [MAURIAC]

➤ Je doute que l'instituteur ait maintenu son refus. → « sauf si l'instituteur **avait maintenu** son refus ». [À vérifier dans *Le sagouin*]

153. *Qu'il allât ou qu'il vînt, qu'il bût ou qu'il mangeât, / On l'eût pris de bien court, à moins qu'il **ne** songeât / À l'endroit où gisait cette somme enterrée.* [LA FONTAINE]

➤ La Fontaine pense que...

154. *Vous méritez une destinée plus heureuse que celle que vous avez eue jusqu'ici, et que celle que vous pouvez trouver à l'avenir, à moins que vous ne la cherchiez ailleurs !*

155. — *Je le crois, répliqua madame de Clèves ; mais on a dit le contraire à la reine dauphine, et il ne lui paraîtra pas vraisemblable que les lettres de monsieur le vidame tombent de vos poches. C'est pourquoi à moins que vous n'ayez quelque raison que je ne sais point, à cacher la vérité à la reine dauphine, je vous conseille de la lui avouer.*

C. Relatives au subjonctif

Si la question de la négation explétive dans les subordonnées conjonctives au subjonctif nous paraît maintenant logiquement résolue — on peut considérer qu'il s'agit là d'une négation du subjonctif —, il reste à s'interroger sur les autres occurrences de l'adverbe « ne » utilisé seul avec un subjonctif : pourquoi dans ce cas, la négation semble-t-elle alors porter sur l'ensemble constitué par le sémantisme lexical et le sémantisme modal de la forme verbale, et non seulement sur le subjonctif ? Autrement dit pourquoi la négation dans « *Mon Dieu ! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui **n'aient** leurs défauts.* » ne fonctionne-t-elle pas comme « *Je crains qu'il ne vienne* » ?

C'est une question qui mérite d'être approfondie davantage que les quelques linéaments esquissés ci-dessous. D'abord, si l'on souhaite véritablement mieux saisir le système de la langue, il faudrait étudier de façon plus approfondie la négation dans les relatives au subjonctif ; ensuite il faudrait aussi étudier la négation de façon plus générale la négation qui ne serait pas « explétive » dans les toutes les subordonnées au subjonctif.

Le subjonctif vient facilement après une principale à la forme négative, puisqu'il est apte à envisager en même temps que ce qu'il évoque arrive ou n'arrive pas. Si en utilisant le subjonctif, le locuteur dit « je ne dis pas que... », il dit aussi « Je ne dis pas que ... ou que ... ne... pas »

156. *N'y a-t-il personne qui **veuille** me ressusciter en me rendant mon cher argent, ou en m'apprenant qui l'a pris ?* [MOLIÈRE]

C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles on utilise facilement l'adverbe « ne » seul, sans ajouter « pas » dans les subordonnées au subjonctif : on est dans une situation intermédiaire où l'on ouvre la porte aussi bien à l'affirmation qu'à la négation.

157. [A] *Mon Dieu ! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui **n'aient** leurs défauts.* [MOLIÈRE]

Mais pour mieux comprendre la signification que comporte ici l'association entre le subjonctif et l'adverbe « ne » utilisé seul, nous nous permettrons de comparer la phrase de Molière avec les alternatives — à supposer qu'elles soient véritablement possibles dans le système de la langue, ce qui reste à vérifier¹ — suivantes.

➤ [B] **Mon Dieu ! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui **n'aient pas** leurs défauts.*

➤ [C] **Mon Dieu ! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui **n'ont pas** leurs défauts.*

➤ [D] **Mon Dieu ! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui **n'ont** leurs défauts.*

1. Deux chemins sont nécessaires pour cette mise à l'épreuve : d'une part l'intuition des locuteurs qui maîtrisent la langue que nous visons ; d'autre part, l'étude des occurrences attestées dans la littérature classique, c'est-à-dire acceptée comme telle, comme constituant le corpus de la langue que nous étudions.

Si le système [ne+ subjonctif] fonctionnait comme avec la négation explétive, on aurait les équivalences suivantes :

➤ [B'] *Supposons des serviteurs qui n'ont pas leurs défauts ; mais je ne veux pas vraiment affirmer cette proposition... Eh bien je dis que ce type de serviteurs, ça n'existe pas.*

➤ [C'] *Supposons des serviteurs qui n'ont pas leurs défauts ; acceptons cette supposition une seconde. Eh bien je vous dis qu'une fois qu'on l'a supposé, on voit que ce n'est pas vrai.*

Si en outre notre raisonnement pouvait s'appliquer à l'usage de l'indicatif, le « ne » utilisé seul s'appliquerait seulement au mode du verbe et non pas à son sémantisme ; il s'appliquerait donc à l'engagement du locuteur le propos, et il tendrait à transformer un indicatif en quasi-subjonctif :

➤ [D'] *Supposons des serviteurs qui n'ont pas leurs défauts ; acceptons cette supposition une seconde. Eh bien je vous dis qu'une fois qu'on l'a supposé, on voit que cette supposition ne tenait pas debout, qu'on n'aurait pas dû la faire en la posant comme réaliste, qu'on n'aurait pas dû la dire, la poser comme une affirmation : on n'aurait pas dû la poser à l'indicatif.*

On le voit : le seul moyen que nous ayons trouvé pour entendre que la négation portait sur la valeur modale de l'indicatif, c'est de considérer que le « ne » utilisé seul niait le mode indicatif dans la forme négative du verbe. On aurait donc l'équivalence suivante : [qui n'aient leurs défauts] = [(qui n'ont pas leurs défauts) = affirmation non affirmable].

➤ *Mon Dieu! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui soient exempts de défauts.*

➤ *Mon Dieu! mon fils, il n'y a point de serviteurs et de servantes qui sont exempts de défauts.*

- Les serviteurs qui n'ont pas leurs défauts, cela n'existe pas.
- Des serviteurs qui n'aient pas leurs défauts, cela n'existe pas.
- Il y a peu de serviteurs qui n'aient leurs défauts.
- Il y a peu de serviteurs qui n'aient pas leurs défauts.
- Il y a peu de serviteurs qui n'ont pas leurs défauts.
- Il y a peu de serviteurs qui n'ont pas leurs défauts.

➤ Tous les serviteurs ont leurs défauts

➤ *Je ne dis pas que tous les serviteurs aient des défauts, mais quand même...*

➤ *Je ne dis pas que tous les serviteurs ont des défauts, mais quand même...*

➤ Je dis que tous les serviteurs ont des défauts.

➤ Aucun serviteur n'a pas de défaut.

➤ Aucun serviteur n'est exempt de défauts.

➤ Je dis qu'aucun serviteur n'est exempt de défauts.

➤ Je ne dis pas qu'aucun serviteur n'est exempt de défauts.

➤ Je ne dis pas qu'aucun serviteur ne soit exempt de défauts...

158. *Je ne jette mes regards sur personne qui **ne me donne** des soupçons.*

➤ Je jette des regards sur quelqu'un qui me fournit des soupçons.

➤ Je jette des regards sur quelqu'un qui me fournisse des soupçons.

159. *Le Singe approuva fort cette sévérité, / Et flatteur excessif il loua la colère / Et la griffe du Prince, et l'ancre, et cette odeur : / Il n'était ambre, il n'était fleur, / Qui ne **fût** ail au prix.* [LA FONTAINE]

160. *Il est vrai aussi que ce duc avait donné des marques d'une valeur si admirable et avait eu de si heureux succès, qu'il n'y avait point de grand capitaine qui ne **dût** le regarder avec envie.*

161. *Il n'y avait aucune dame dans la cour, dont la gloire **n'eût** été flattée de le voir attaché à elle.*

162. *Il lui dit qu'il n'y avait rien que monsieur de Nemours ne **pût** prétendre auprès de cette princesse.* [LA FAYETTE]

163. *Hé! n'est-il rien, messieurs, qui **soit** capable d'attendrir vos âmes?*

164. *C'est pourquoi vous n'avez qu'un parti qui **soit** sûr.*

165. *Il savait bien qu'il n'était point un parti qui **convînt** à mademoiselle de Chartres.*

166. *J'entends mourir et remourir un chant lointain / Humble comme je suis qui ne suis rien qui **vaille*** [APOLLINAIRE]

On trouve aussi nombre de relatives au subjonctif quand il s'agit d'opérer un choix dans un ensemble, avec un comparatif ou un superlatif. Ainsi, quand Phèdre demande à Vénus de se retourner contre Hippolyte :

167. *Cruelle, si tu veux une gloire nouvelle, / Attaque un ennemi qui te **soit** plus rebelle.* [RACINE]

la relative au subjonctif sous-tend quelque chose comme « *Moi, je ne te suis pas rebelle; lui t'est vraiment rebelle.* » La présence de l'idée négative est plus nette encore quand il s'agit d'un superlatif :

168. *Du bout de l'horizon accourt avec furie / Le plus terrible des enfants / Que le Nord **eût portés** jusque-là dans ses flancs.* [LA FONTAINE]

La Fontaine sous-tend « *Ce vent est terrible* » et « *Les vents que le Nord avait portés jusque-là n'étaient pas aussi terribles.* » C'est sans doute aussi ce qui explique le fait qu'on utilise dans une telle relative l'adverbe « jamais » sans l'adverbe « ne » : l'idée positive et l'idée négative sont présentes en même temps dans la proposition :

169. *Sa faveur lui donnait un éclat qu'il soutenait par son mérite et par l'agrément de sa personne, par une grande délicatesse pour sa table et pour ses meubles, et par la plus grande magnificence qu'on **eût** jamais vue en un particulier.* [LA FAYETTE]

La Fayette signifie ici à la fois que « *On voyait une extrême magnificence chez ce particulier* », et que « *On n'avait jamais vu une telle magnificence chez un particulier* ».

Conclusion

L'adverbe *ne*, dans ses emplois dits « explétifs » a véritablement un sens négatif lorsqu'il est lié structurellement avec le subjonctif. Il constitue alors une négation de la signification du subjonctif, de sa valeur désaffirmative : la modalité de la proposition au subjonctif vaut alors presque celle d'une proposition à l'indicatif : « *Je crains qu'il ne vienne* » implique « *il viendra, sans doute* ».

En somme, l'adverbe de négation dans ces tournures donne une valeur plus affirmative à la proposition, parce qu'il forme, avec la valeur désaffirmative du subjonctif, une espèce de double négation. Le paradoxe n'est donc qu'apparent : il est tout à fait naturel que la négation d'une négation ait une valeur affirmative.

Bibliographie

- Collin d'Ambly (1808), *De l'usage des expressions négatives* (disponible sur play.google.com)
- Confais (1995), *Temps, mode, aspect — Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*.
- Damourette et Pichon (1911-1927), *Essai de grammaire française : des mots à la pensée* (disponible sur www.gallica.bnf.fr).
- Dubois (1967), *Grammaire structurale du français — le verbe*.
- Fournier (2004), « Approches théoriques, valeur en langue et emplois du ne dit 'explétif' en français classique », *Langue Française* n° 143.
- Grevisse & Goosse (1988), *Le bon usage, grammaire française*.
- Grevisse (1964), *Le bon usage, grammaire française*.
- Littré (1873-1877), *Dictionnaire de la langue française* (disponible sur littre.org).
- Guilbert, Lagane, Niobey, Bonnard et al. (1971), Grand Larousse de la Langue Française.
- Muller (1978), « La négation explétive dans les constructions complétives », *Langue française* n° 39.
- Lakshmanan-Minet (2022), « La négation explétive et le subjonctif », <https://doi.org/10.5281/zenodo.7431053> ; <https://www.lettresclassiques.fr/2022/12/13/la-negation-expletive-et-le-subjonctif/>.
- Lakshmanan-Minet (2017), *La danse des temps, d'Homère au Roland* (Thèse de doctorat disponible sur theses.fr).
- Narjoux (2018), *Le Grevisse de Étudiant, grammaire graduelle du français*.
- Rey et al. (1992), *Le Grand Robert de la Langue Française*.
- Riegel, Pellat, Rioul (2004), *Grammaire méthodique du français*.

La majorité des exemples littéraires sont tirés d'ouvrages au programme de la classe de 1^{re} générale en 2020 et 2021, et en particulier de ceux-ci :

1. Apollinaire, *Alcools*
2. Hugo, *Les contemplations*
3. La Fayette, *La princesse de Clèves*
4. La Fontaine, *Fables*
5. Molière, *Le malade imaginaire*
6. Racine, *Phèdre*
7. Stendhal, *Le rouge et le noir*

Pour citer cet article

Lakshmanan-Minet N. (2022), « Le ne explétif avec le subjonctif, un adverbe de négation paradoxale » <https://www.lettresclassiques.fr> ; <https://doi.org/10.5281/zenodo>.

Table des matières

I. LE SUBJONCTIF : UNE FORME DE NÉGATION DANS LE VERBE.....	3
II. LA NÉGATION EXPLÉTIVE DANS LES SUBORDONNÉES AU SUBJONCTIF.....	4
A. La négation explétive dans les conjonctives pures.....	4
1. <i>verbes de doute, de négation</i>	4
2. <i>verbes de crainte</i>	6
a) Verbes de pensée ou verbes de sentiment ?.....	6
b) La crainte et le « ne » explétif dans <i>Le comte de Monte-Cristo</i>	7
1°) <i>Comment Dantès fut enrôlé (I-XIII)</i>	12
2°) <i>Au château d'If (XIV-XXI)</i>	13
3°) <i>La bonne fortune (XXII-XXX)</i>	13
4°) <i>En Italie : Franz d'Épinay et Albert de Morcerf</i>	14
c) La crainte et le « ne » explétif dans <i>La princesse de Clèves</i>	14
3. <i>verbes d'empêchement, de précaution, de défense</i>	16
a) « empêcher, éviter ».....	16
« Ne » explétif obligatoire dans la langue classique.....	18
b) « garder que », « prendre garde que ».....	20
1°) « garder que ».....	20
2°) « prendre garde que ».....	24
c) défense, interdiction.....	27
B. La négation explétive dans les conjonctives circonstancielles.....	28
a) Temps, moyen, manière, comparaison.....	28
1°) « sans que ».....	28
2°) « avant que ».....	28
b) cause et conséquence ; but.....	29
1°) « de peur que ».....	29
2°) « pour éviter que ».....	30
c) Condition et concession – l'hypothèse négative : « à moins que ».....	30
C. Relatives au subjonctif.....	31
CONCLUSION.....	35
BIBLIOGRAPHIE.....	36